

Bilan d'activité 2019



En couverture :
**2^{ème} journée «Au pied des haies»
chez Sylvain Aillard, en Normandie
- le 29 mai 2019**

Tous les crédits photos sont indiqués en page 77



Rapport d'activité **2019**

Edito

Chers membres de l'Afac-Agroforesteries, planteurs, partenaires, sympathisants,

À tout notre réseau,

Je ne vais pas énumérer tout ce qui s'est passé en 2019, le rapport d'activité vous le présentera. Simplement vous dire que 2019 fut une année intense. D'ailleurs, avons-nous eu à l'Afac-Agroforesteries des années qui ne le soient pas ?

Nous avons poursuivi les projets pluriannuels comme Végétal Local, le programme Plantons en

France, l'agrément BCAE7, ...

Nous avons engagé de nouvelles actions comme le Label Haie, le projet Resp'Haies.

Nous avons produit des ressources et des outils pour contribuer à une meilleure connaissance des haies comme la typologie nationale des haies, le guide de préconisations de gestion des haies, le Plan de gestion durable des haies, ...

Nous avons contribué à créer de nouveaux liens dans les régions, notamment grâce aux Afac régionales.

Nous avons renforcé des partenariats et nous en avons créé de nouveaux avec le programme Réunir-AF, avec le réseau des parcs naturels régionaux, celui des CAUE, avec l'IGN, avec la Plateforme pour une autre PAC, ...

Notre réseau national d'experts de la haie et de l'agroforesterie, s'est étoffé et diversifié, il a gagné en reconnaissance dans les territoires.

2019 a donc vu l'accroissement de nos activités et leur accélération. Nous avons agrandi notre équipe salariée. Fanny Berlingen nous a rejoints en avril 2019 pour renforcer nos actions de communication et animer les programmes en lien avec le ré-

seau comme le programme Plantons en France et le Concours général des pratiques d'agroforesterie. Catherine Moret est arrivée en novembre 2019, afin d'assurer la gestion administrative et financière de l'association et d'animer des projets tels que le Label Haie, le Plan de gestion durable des haies et des études sur la biomasse et le carbone.

Un rapport moral doit surtout parler de l'avenir et de la façon dont nous inscrivons nos actions dans différents pas de temps :

Un temps long, celui de l'arbre, celui qu'on appelle l'horizon du forestier, celui qui voit passer plusieurs générations humaines.

Un temps court, celui des décisions et des programmes pris par les pouvoirs publics, celui de la succession des saisons de plantation. Celui qui nous oblige à réagir de plus en plus rapidement, qui nous demande d'être «agiles», d'engager des actions avant d'avoir bouclé leur budget, mais c'est aussi celui qui nous oblige à être dans l'innovation, à être force de proposition, à être dans la prise de risque.

L'Afac-Agroforesteries doit rendre compatibles ces deux vitesses. C'est pourquoi elle s'est engagée dans la révision de son projet associatif et dans une réflexion sur son organisation fonctionnelle et de gouvernance. Assurer la durabilité des écosystèmes et la mutation des pratiques est une ambition qu'il faut tenir dans la durée et que nous devons inscrire dans le présent, dans les programmes politiques, dans les plans nationaux, régionaux et territoriaux, dans les engagements des entreprises qui nous soutiennent... Car la restauration et le déploiement des haies, des systèmes bocagers et de l'agroforesterie ne pourra s'opérer sans l'implication d'une multiplicité d'acteurs, qu'ils soient institutionnels ou privés, aux côtés du réseau d'opérateurs de l'Afac-Agroforesteries. Ce mouvement collectif a déjà commencé. Une dynamique prend forme autour de la haie pour la reconnaître d'intérêt général. La haie devient une nouvelle unité de valeur environnementale, sociétale et économique.

Le terrain constitue le premier niveau de cette obligatoire mutation, car elle repose sur la volonté d'agri-

culteurs, d'agricultrices qui veulent gérer correctement leurs haies et leurs arbres, afin de bénéficier de leurs fonctions agronomiques mais aussi apporter à leur territoire et à l'ensemble de la société une réponse fiable aux enjeux agricoles et environnementaux. Les collectivités s'emparent de la question de l'arbre, de plus en plus conscientes d'être investies d'une obligation de réussite sur ces enjeux sociaux et environnementaux.

C'est cette mobilisation collective, dont vous êtes les acteurs sur les territoires qui donne à l'Afac-Agroforesteries sa légitimité.

Et nous ne pouvons tenir cette assemblée générale, en ignorant le grand bouleversement mondial de la crise du coronavirus. Là où l'on parlait d'engager des transitions environnementales, agricoles, énergétiques, où l'on envisageait des échéances 2022, 2050... Nous sommes maintenant dans l'obligation de ga-

agner des défis, défis qui sont aussi économiques et sociétaux. Nous devons demeurer optimistes et créatifs pour contribuer au monde de l'après-virus. Ensemble, soyons acteurs de ce changement de paradigme pour que l'arbre champêtre et la haie soient en première ligne pour relever ces défis de grande ampleur.

Dès ce rapport moral, nous tenons à remercier nos partenaires publics et privés, tous ceux qui nous font confiance et qui nous permettent d'avancer, convaincus de l'importance et de la nécessité de soutenir des actions en faveur de l'arbre et de la haie en France: la Fondation Yves Rocher, à nos côtés depuis 10 ans, la Fondation pour le progrès de l'Homme, le Ministère de la transition écologique et énergétique, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, l'Office français pour la biodiversité, l'ADEME, la Région Pays de la Loire, la Région Bretagne, la Région Normandie, Triballat Noyal, la Fondation Bjorg, Bonneterre et Compagnie, la Boulangère Bio et le Fonds Archimbaud, la Fondation Nature & Découvertes, ...

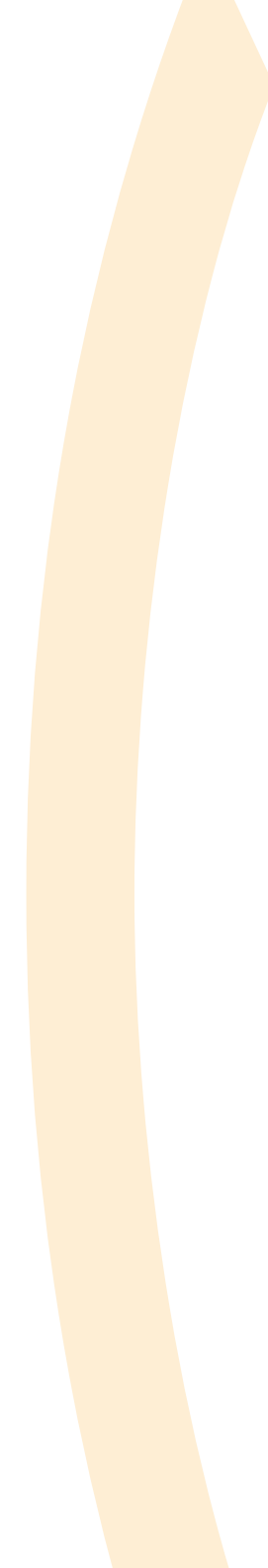
Avril 2020, un mois que l'on n'oubliera pas. Le Coronavirus a envahi nos vies. Il remet en cause notre fonctionnement, notre utilisation des ressources naturelles et nous montre que notre écosystème est fragile. Au nom de l'Afac-Agroforesteries, de son conseil d'administration, de son équipe salariée, je vous adresse nos plus sincères pensées, nous souhaitons que vos structures, vos emplois, vos projets traversent sans trop de dommages ce grand bouleversement.

Plus que jamais, c'est ensemble, avec l'arbre, la haie et toutes les agroforesteries que nous serons fiers de contribuer à relever les défis environnementaux et sociétaux que la crise sanitaire amplifie.

Plus que jamais convaincus, persévérons, conservons, plantons, valorisons les arbres, ils sont indispensables pour inventer le monde de l'après coronavirus.

Françoise Sire,
Présidente





Sommaire

EDITO - Le mot de la présidente	4
I. LE RÉSEAU AFAC-AGROFORESTERIES	9
L'Afac-Agroforesteries affirme son projet associatif pour l'arbre et la haie	10
Une base d'adhérents qui se consolide, une visibilité en forte hausse	12
Structuration régionale du réseau	14
Vie associative : instances et équipe salariée	18
II. PLANTATIONS : DÉPLOYER L'ARBRE CHAMPÊTRE SUR LES TERRITOIRES	23
Plantons en France : une neuvième saison pour préparer le changement d'échelle	24
Animations de plantation : tournée 2018-2019	28
III. FILIÈRES : GARANTIR, PAR LA CERTIFICATION, LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES ARBORÉES	31
Un label pour sauver les haies	32
La filière arbres et arbustes de la marque Végétal local	38
IV. OUTILS, RENCONTRES : ACCOMPAGNER, UNIFIER ET PROMOUVOIR LE RÉSEAU	41
L'agroforesterie fait son entrée au Concours Général Agricole	42
Plan de Gestion Durable des Haies	46
Enrichissement du Référentiel national sur la typologie des haies	50
Mise à jour du Guide de préconisations sur la gestion durable des haies	54
V. POLITIQUES PUBLIQUES : RENFORCER LA PLACE DE L'ARBRE CHAMPÊTRE DANS LES DISPOSITIFS NATIONAUX ...	57
BCAE7 : une 4 ^{ème} promotion d'agréés en 2019	58
Pour une future PAC qui favorise le maintien, la gestion durable et le développement des systèmes agroforestiers	62
VI. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, ENSEIGNEMENT : GARANTIR L'AVENIR DE L'ARBRE	65
Projet de recherche et de développement RESP'HAIES	66
EN RÉSUMÉ - Temps forts et chiffres clés	69



Ci-contre :
**Visite de terrain suite à l'Assemblée Générale 2019
de l'Afahc Occitanie
- à Lodève (34)**



I. Le réseau Afac-Agroforesteries

En réponse aux défis écologiques globaux des territoires et de l'agriculture, l'Afac-Agroforesteries affirme **son projet associatif pour l'arbre et la haie**

Plus de dix ans après sa création, l'Afac-Agroforesteries a réussi à faire reconnaître l'importance des systèmes agroforestiers. Chaque jour, par leurs actions au niveau national et au plus près du terrain dans les territoires, l'association et son réseau contribuent aux transitions agricoles et environnementales attendues par la société. Dans une époque qui n'a jamais eu autant besoin d'arbres, l'Afac-Agroforesteries affirme ses missions d'intérêt général en publiant son projet associatif.

Sur le principe d'un manifeste, ce **document de référence** de l'association répondra à trois questions :

- **quel est le sujet qui nous rassemble ?**
- **qui sommes-nous et que faisons-nous ?**
- **quelle est notre ambition? Quelles sont les actions à conduire ?**

Dans une période de développement rapide de l'Afac-Agroforesteries et de son réseau, la formalisation du projet associatif vise à :

- **garantir la cohésion** des adhérents autour d'un projet commun explicite et clairement défini : chaque adhérent est en mesure de s'engager en connaissance de cause, il n'y a pas différentes interprétations du projet,
- faciliter l'appropriation de la **culture associative** et de nos

messages clefs par les adhérents (et notamment les nouveaux adhérents),

- **veiller à la cohérence des projets** entre l'Afac nationale et les Afac régionales,
- **délivrer un message** à la société et à nos partenaires institutionnels: sur le principe d'un manifeste ou d'un livre-blanc, le projet associatif présentera publiquement notre analyse du sujet et contribution,
- participer à l'**identification du réseau** Afac-Agroforesteries et renforcer son positionnement en faveur de l'arbre et la haie,

Le projet associatif est élaboré pour une période de moyen-long terme (cinq ans), même s'il sera possible d'en prévoir des ajustements.

Pour engager la formalisation du projet associatif de l'Afac-Agroforesteries,

plusieurs séminaires de remue-méninges et de réflexion ont rassemblé des administrateurs et des intervenants extérieurs à deux reprises en 2019. L'aboutissement de ce travail sera présenté publiquement aux adhérents du réseau au premier semestre 2020, avant d'être diffusé plus largement.

L'arbre : un sujet sociétal qui n'a jamais autant mobilisé

“ *L'heure n'est plus à l'alerte mais à l'action.
Pour l'avenir de nos territoires, il faut construire
les nouveaux paysages de l'arbre en réponse aux
défis de notre époque.* ”

Extrait du projet associatif

L'année 2019 aura été placée sous le signe d'une demande citoyenne croissante en faveur de l'arbre (comme par exemple les demandes pour des chantiers participatifs), mais aussi de la part des entreprises et des élus de collectivités territoriales qui sont de plus en plus nombreux à se doter de programmes d'action pour l'arbre.

En parallèle, les multiples alertes des scientifiques qui ont jalonné l'année 2019 sur le thème du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité ont donné une place prépondérante aux arbres - en particulier au sein de l'espace agricole - en appelant à leur préservation et à leur développement en réponse à ces enjeux cruciaux.

D'autres signes tangibles montrent tout autant qu'un nombre de plus en plus important d'agriculteurs sont prêts à redonner une place à l'arbre dans leur système de production et à en faire un levier d'adaptation et de performance de leurs pratiques.

L'effort considérable de plantation et de restauration à engager est tel qu'il invite à co-construire des programmes d'action en faveur de l'arbre, en associant à sa mise en œuvre toutes les parties prenantes : pouvoirs publics, professionnels de l'agriculture et de l'environnement, collectivités territoriales, entreprises et acteurs de la RSE, fondations, scientifiques et enseignants, particuliers.

En photo :

Temps de travail sur la rédaction du projet associatif au séminaire administrateurs d'automne - le 29 septembre 2019 au Bouchot



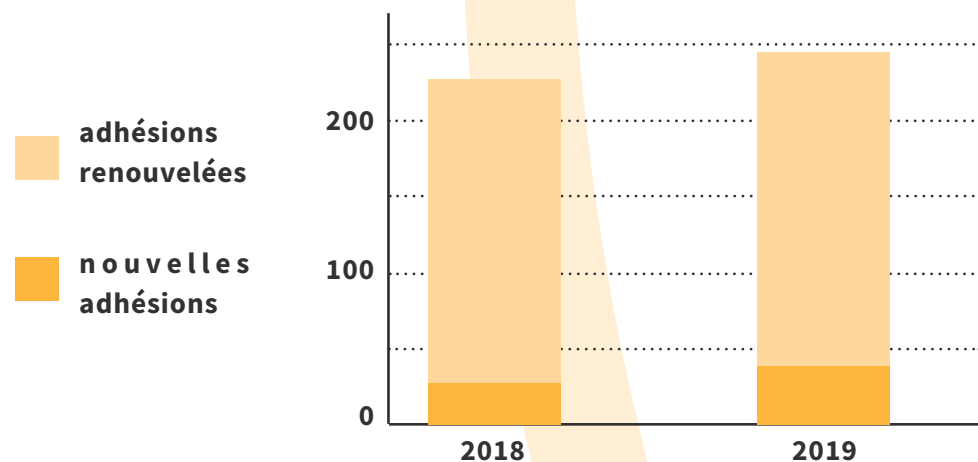
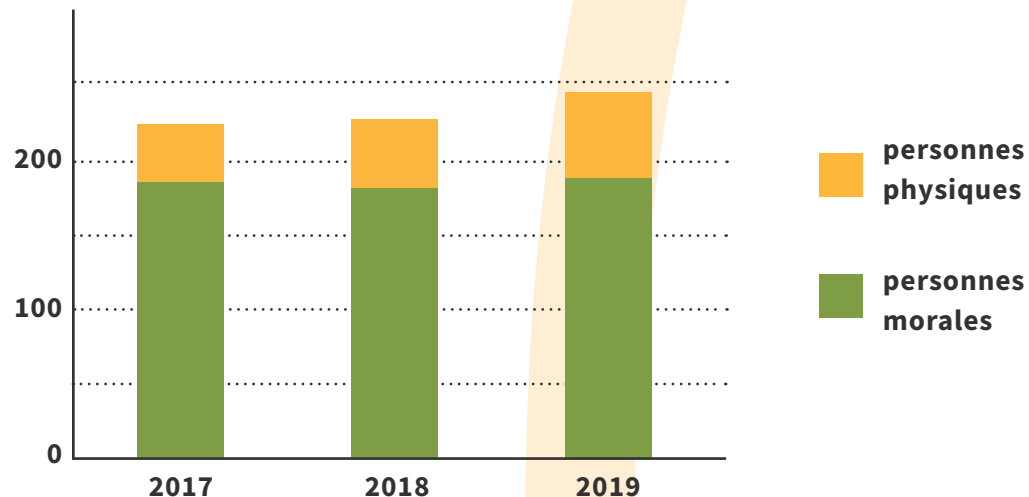
Le réseau Afac-Agroforesteries : une base d'adhérents qui se consolide, une visibilité en forte hausse

L'Afac-Agroforesteries fédère une grande diversité de structures (associations, collectivités territoriales, équipes de recherche, organismes professionnels agricoles et environnementaux, bureaux d'étude, opérateurs de terrain) de la gestion et de la valorisation de la haie, de l'arbre champêtre et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes. La pluralité des structures et des acteurs regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries fonde son approche systémique de l'arbre des territoires ruraux. Le nombre et la qualité de ses membres (parmi lesquels on compte les structures pionnières agissant pour l'arbre

champêtre et la haie depuis la fin des années 1980) assoit la représentativité du réseau Afac-Agroforesteries

En 2019, le réseau Afac-Agroforesteries est implanté sur l'ensemble du territoire national, et fédère **244 adhérents** (189 structures et 55 adhérents individuels). Un nombre d'adhésions en très légère hausse, à mettre en regard avec un excellent **taux de fidélité : 90%** des adhérents de 2018 ont renouvelé leur adhésion en 2019. Cela indique un **réseau à la structure solide et à la croissance contrôlée**. La répartition des adhérents par type de structure reste, elle aussi, stable.

Pour 2020, un chantier d'approfondissement de l'analyse des données relatives aux adhérents est prévu, afin d'aboutir à une connaissance plus fine du réseau et à une meilleure adaptation des outils développés à sa destination.





Nombre d'abonnés fin 2019 :
1108 (+ 37%)

En moyenne 25 nouveaux
abonnés par mois



Nombre d'abonnés fin 2019 :
573 (+ 71%)

En moyenne 20 nouveaux
abonnés par mois



1. La marque Végétal local, au service de la biodiversité
2. Label Haie : lancement officiel au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
3. Premier agriculteur certifié par le Label Haie en Mayenne, en présence d'Emmanuelle Wargon
4. Offres d'emplois et stages
5. Un label pour préserver les haies

Top 5 des pages les plus visitées sur afac-agroforesteries.fr

La visibilité de l'association, elle, connaît une très forte hausse en 2019, avec notamment une **présence accrue sur les réseaux sociaux**. Les comptes Facebook et Twitter connaissent respectivement une hausse de 37% et de 71% du nombre d'abonnés, avec un pic de suivi en octobre 2019, probablement liée à la communication autour du lancement du Label Haie, elle-même très relayée.

Un nouvel outil de contrôle des statistiques de visite du site internet, mis en place en juin 2019, permet de constater sur les sept derniers mois de l'année une **hausse de 90% du nombre de visites et de 49% du nombre de pages visitées**. Ici aussi, on constate un pic de visites en octobre 2019, au moment du lancement officiel du Label Haie. Cette tendance est confirmée par l'observation des pages les plus visitées : parmi les cinq premières, trois concernent le label.

Le site est donc régulièrement visité, et le nombre de visiteurs via les moteurs de recherche démontre que le site répond à une forte demande d'information. Le temps passé sur le site vient confirmer cela : plus de cinq minutes par visite est un excellent score, qui

indique que les visiteurs trouvent sur le site des contenus qu'ils prennent le temps d'étudier attentivement. **Plus de 6 000 documents** ont d'ailleurs été téléchargés sur le site entre juin et décembre 2019.

En 2020, Twitter restera le réseau social privilégié pour une majorité de communications de l'Afac-Agroforesteries, en raison de son efficacité en termes de **plaidoyer et de lien aux partenaires institutionnels et privés**.

Les lettres d'information pourront gagner en régularité et être enrichies par un ciblage plus fin des publics. Le site internet, enfin, doit continuer à être restructuré au plus près de la réalité des activités de l'association, et sera enrichi par la mise en ligne d'un nouveau site dédié exclusivement au Label Haie (en plus du site propre à Végétal local, créé par l'OFB en 2019).

Structuration régionale du réseau Afac-Agroforesteries

A fin de développer avec efficacité l'agroforesterie sous toutes ses formes dans les territoires, il est nécessaire de s'appuyer sur une complémentarité et une cohérence fortes entre les politiques nationales et régionales de l'arbre. Chacune de ces échelles d'action publique a sa pertinence en termes de programmes de développement, de dispositifs, de projets, de mobilisation des acteurs.

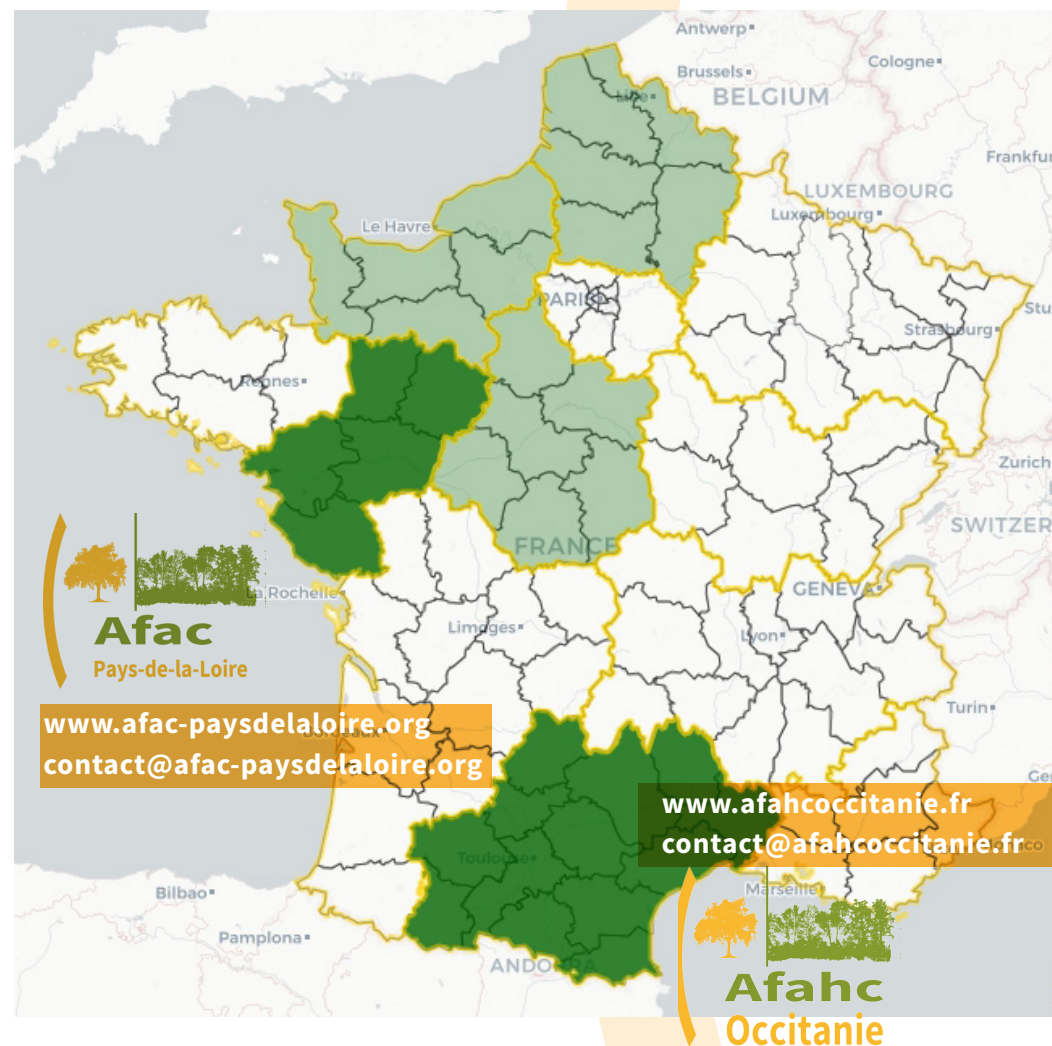
Le déploiement à l'échelle nationale de dispositifs et d'outils communs comme le Label haie, la marque Végétal local, ou encore le Plan de gestion durable des haies, permet d'en faire bénéficier tous les acteurs de l'agroforesterie, sous l'impulsion du Plan de développement de l'agroforesterie. De façon complémentaire, la proximité géographique

permet plus facilement d'impulser des temps de regroupement (concertation, échange, partage) des acteurs de l'arbre et la haie au sein d'une même région, d'y favoriser les échanges techniques et l'expérimentation ou de tisser des liens de coopération avec les organismes de la recherche, du développement et de l'enseignement agricole.

Pour **tenir compte des besoins du terrain et être au plus proche de la mise en œuvre des projets**, l'échelon régional s'avère également incontournable dès lors qu'il s'agit de penser l'articulation entre les politiques publiques en faveur de l'arbre et de la haie et toutes les autres politiques (en faveur du climat, de la biodiversité, de développement économique, de l'eau, etc). À tous ces égards, les dynamiques régionales sont indispensables et complémentaires de la représentation des opérateurs de l'agroforesterie à l'échelle nationale, c'est pourquoi l'Afac-Agroforesteries favorise et accompagne les dynamiques de structuration régionale de son réseau, prévues dès sa création dans ses statuts.

■ Associations régionales constituées

■ Associations régionales en cours de constitution





Des principes communs et tenant compte des spécificités régionales pour une structuration nationale

Chaque contexte régional est différent par son histoire, sa géographie, ses acteurs, et cette diversité est un moteur pour le développement de l'agroforesteries car elle fait émerger des démarches très complémentaires dans la façon d'organiser ce développement tout en l'adaptant à chaque contexte. Pour valoriser cette richesse, il faut trouver une structuration régionale du réseau Afac-Agroforesteries qui permette de tenir compte de ces spécificités locales tout en apportant un cadre commun d'action.

La co-construction de ce cadre commun a été engagée en 2019 avec les représentants de différentes régions du réseau Afac-Agroforesteries et se poursuivra en 2020 pour définir à la fois :

- I. les principes de fonctionnement d'une association régionale,
- II. les axes prioritaires d'un programme d'action régionale pour l'arbre.

Plusieurs principes de fonctionnement d'une Afac régionale peuvent déjà être esquissés :

- une association régionale se re-

connaît dans le projet associatif de l'Afac-Agroforesteries,

- le champ d'intervention d'une association régionale s'étend à toutes les formes d'agroforesterie et à tous les territoires d'une région, et à toutes les filières de production agricole,
- le conseil d'administration d'une association régionale reflète la diversité géographique, d'opérateurs et des formes d'agroforesterie en région.

En 2019, l'Afac-Agroforesteries compte deux associations régionales : l'Afahc Occitanie a été créée en août 2009 et l'Afac Pays de la Loire en juillet 2018.

D'autres projets sont en cours de développement dans plusieurs régions, dont au moins trois devraient se concrétiser par la création d'une Afac régionale en 2020 :

EN NORMANDIE

À partir du projet REUNIR-AF et à l'initiative d'adhérents opérateurs de la haie de l'Afac-Agroforesteries, les grands défis à relever pour l'agroforesterie ont été identifiés : mettre en mouvement une filière haie, améliorer l'accès aux aides et faire entendre les besoins, débloquent des projets de valorisation économique, faire avancer les projets de plantation, mettre en place une production de plants agroforestiers à partir de graines récoltées localement, permettre la reconnaissance des acteurs du terrain et former les nouveaux acteurs.

Une douzaine de personnes et d'organismes acteurs ont décidé de créer une Afac Normandie en 2020. Cette future association régionale aura notamment pour objectif primordial de porter les projets de développement d'une filière « Végétal Local », et de créer une représentation des acteurs du terrain pour débloquent et aider les projets locaux. En lien avec les institutions régionales, elle pourra aussi participer à la co-construction des politiques régionales de développement des systèmes agroforestiers, de renforcer la structuration de la filière haie (amont et aval), d'op-

timiser le partage d'expériences entre acteurs techniciens et conseillers bocage, ainsi que les transferts de connaissance entre la recherche et les actions de terrain, d'assurer une veille réglementaire et juridique, et surtout d'être force de propositions pour une bonne intégration de l'arbre et de la haie dans les paysages environnementaux et agricoles.

Contacts :

*Eddy Cléran
Etienne Levavasseur
Laurent Nevoux*



Ci-dessus :
**2^{ème} journée «Au pied des haies»
chez Sylvain Aillard, en Normandie
- le 29 mai 2019**

EN HAUTS-DE-FRANCE

Un collectif Hauts-Francilien représentant des structures porteuses d'un plan de reconquête ambitieux pour l'arbre agroforestier s'est accordé sur l'**importance de créer une Afac régionale pour développer l'agroforesterie en Hauts-de-France**. La création de cette antenne régionale se veut un levier au développement des agroforesteries en région Hauts-de-France, l'une des composantes majeures d'un plan de développement ambitieux des pratiques agroécologiques et des systèmes agroforestiers. Chaque struc-

ture représentée dans ce collectif est légitimée par son ancrage sur le territoire des Hauts-de-France et son engagement depuis de nombreuses années dans des démarches opérationnelles, concrètes, (ré)conciliant sol et paysage où l'arbre a toute sa place. Les priorités d'actions, le fonctionnement, et l'articulation de cette future association avec le réseau national Afac-Agroforesteries sont en cours de définition.

Contacts :

Françoise Gion

David Grandgirard

Alan Guillou

EN CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Des discussions se sont engagées en 2019 entre le conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries et de l'A2RC (Association d'Agroforesterie de la Région Centre Val de Loire) concernant la transformation de l'A2RC en Afac régionale Centre Val de Loire. Ces échanges ont permis de mesurer les bénéfices réciproques de cette évolution et d'engager ce processus qui implique de co-construire avec l'A2RC et des représentants des autres Afac régionales (existantes ou en cours de création) les principes de gouvernance et de fonctionnement entre l'Afac-Agroforesteries et les Afac régionales.

Contacts :

Adrien Pelletier

Joséphine Bouvard

Christophe Sotteau

**Visite de parcelles agroforestières en Eur-et-Loire
lors du séminaire RÉUNIR-AF
- le 24 avril 2019**

Ci-contre :



Vie associative - instances et ressources humaines

Le Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries réunit 21 professionnels issus de différentes organisations représentatives de la diversité des approches de l'arbre, la haie et de l'agroforesterie et réparties dans l'ensemble des régions de France.

Il est réélu tous les ans lors de l'Assemblée générale de l'association avec un renouvellement par tiers. Le 11 avril 2019 ont été élus et réélus des membres adhérents, intégrant ainsi le Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries, composé de **trois collègues**.

Les membres du bureau sont élus pour la durée de leur mandat d'administrateur. En 2019, le bureau compte sept membres : la présidente, deux vice-présidents, le trésorier, le secrétaire et deux membres associés.

COLLÈGE 1 -

STRUCTURES DONT L'OBJET PREMIER EST LA PRISE EN COMPTE DE LA HAIE, DE L'ARBRE HORS FORÊT ET DE TOUTES LES AGROFORESTERIES

Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine
Françoise SIRE



PRÉSIDENTE

Mission Bocage
Yves GABORY



VICE -PRÉSIDENT

Mission Haies - Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône-Alpes
Sylvie MONIER



MEMBRE DU BUREAU

Afac Occitanie
Nathalie HEWISON



Les Planteurs Volontaires
Alan GUILLOU



Haies Vives d'Alsace
Jacques DETEMPLE



Bocage Pays Branché
Etienne BERGER

COLLÈGE 2 -

COLLECTIVITÉS ET ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT, ORGANISMES DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, STRUCTURES DONT LA PRISE EN COMPTE DE LA HAIE ET DE L'ARBRE HORS FORÊT N'EST PAS L'OBJET PRINCIPAL

Association des
techniciens de
bassins versants
bretons

**Yann
GOUÉZ**
Guillaume
MASSE



CAUE de la
Creuse
**Marin
BAUDIN**



CUMA -
CEPVL
**Philippe
GRUAU**



Fédération des
associations de
boisement de la
Manche

**Pascal
LECAUDAY**
Eddy
CLERAN



Fédération
nationale des
Chasseurs,
représentée par
la FRC des Pays-
de-la-Loire
**Olivier
CLÉMENT**

SECRÉTAIRE



Parc naturel
régional de la
Brenne
**Dany
CHIAPPERO**
Joséphine
BOUVARD



Conservatoire d'es-
paces naturels de
Nouvelle-Aquitaine

**Pierre
SÉLIQUER**
Jean-Philippe
MINIER
(en photo)



À titre
individuel
**Pierre
BALLAIRE**

TRÉSORIER



SCIC Bois
Bocage Énergie
**Laurent
NEVOUX**

**MEMBRE DU
BUREAU**



À titre
individuel
**Philippe
HIROU**

VICE -PRÉSIDENT

COLLÈGE 3 -

ENTREPRISES, CENTRES DE RE-
CHERCHE, ÉTABLISSEMENTS D'EN-
SEIGNEMENT ET TOUTES AUTRES
PERSONNES ADHÉRANT À TITRE
PERSONNEL.

SCOP
Agrooft
**Fabien
LIAGRE**



À titre
individuel
**Xavier
DEVAUX**



SCIC Mayenne
Bois Énergie
**Emmanuel
LELIÈVRE**



SOLAGRO
**Frédéric
COULON**



COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions de travail thématiques ont pour mission de mettre en œuvre les grandes orientations définies par le conseil d'administration. Chaque commission, composée de plusieurs élus et membres de l'Afac-Agroforesteries, est pilotée par des élus référents, accompagnés des salariés. Les commissions sont articulées autour de trois axes forts :

- Filières, recherche et développement
- Politiques de l'arbre « hors forêt »
- Animation du réseau Afac-Agroforesteries

AXE	COMMISSION	RÉFÉRENT·E	ANIMATION
Filières, recherche et développement	ARBRES ET ARBUSTES D'ORIGINE LOCALE	Jacques DETEMPLE	Baptiste SANSON
	LABEL HAIE		Paule POINTEREAU/ Catherine MORET
	CARBONE ET BIOMASSE	Frédéric COULON	Catherine MORET
Politiques de l'arbre « hors forêt »	BCAE7	Eddy CLÉRAN	Paule POINTEREAU
	PAC	Yves GABORY/ Fabien LIAGRE	Baptiste SANSON
Animation du réseau Afac-Agroforesteries	Programme Plantons	Françoise SIRE/ Sylvie MONIER	Fanny BERLINGEN/ Paule POINTEREAU

ÉQUIPE SALARIÉE

En 2019, l'équipe salariée s'étoffe en accueillant deux nouvelles salariées à temps plein :

- en avril, Fanny Berlingen est recrutée pour assurer la communication de l'association, le lien au réseau, et l'animation du programme Plantons et du Concours Général Agricole - Agroforesterie
- en novembre, Catherine Moret rejoint l'équipe et endosse la responsabilité administrative et financière de l'association. Elle anime aussi des projets tels que le Label Haie, le Plan de gestion durable des haies et des études sur la biomasse et le carbone.

L'équipe de l'Afac-Agroforesteries est désormais constituée de cinq personnes (4,5 ETP).



**Marie-Hélène
BERTHOUD**
Secrétaire
administrative
et comptable



**Fanny
BERLINGEN**
Responsable
communication
et projets

**Paule
POINTEREAU**
Responsable
projets

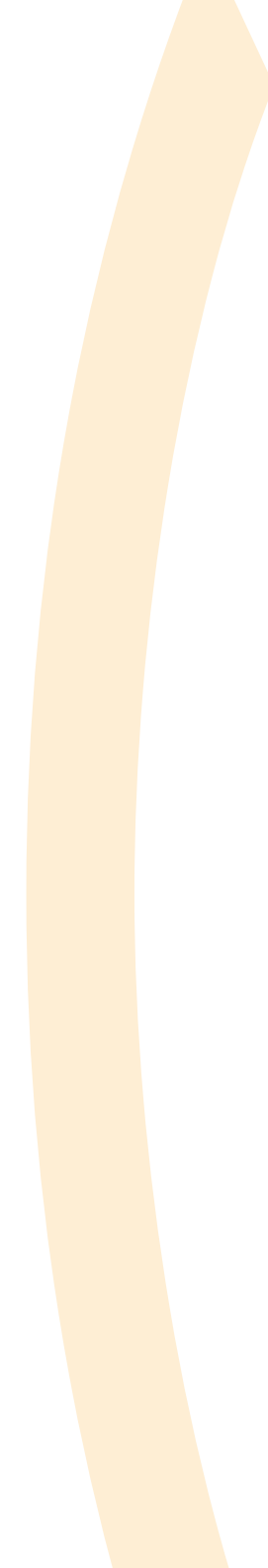


**Baptiste
SANSON**
Responsable
projets



**Catherine
MORET**
Responsable
administrative
et projets







II. Plantations : **déployer l'arbre champêtre** **sur les territoires**

Plantons en France : une neuvième saison pour **préparer le changement d'échelle**

Grâce au soutien de la Fondation Yves Rocher et à l'engagement fidèle, année après année, des opérateurs du programme Plantons en France, nous avons célébré en 2018 les 3 millions d'arbres plantés en France depuis 2010. Désormais, chaque année, ce sont 600 000 arbres et arbustes champêtres plantés sur plus de 2 000 sites dans le cadre du programme. Nous avançons maintenant vers un objectif de 5 millions d'arbres plantés à l'horizon 2021, soit 5 000 km de linéaire de haies. Ce dispositif s'impose aujourd'hui comme un programme de référence tant par l'expérience et le savoir-faire acquis au cours

des neuf campagnes de plantation que par son envergure, en termes de quantité et de territoires impactés.

Le programme rassemble une grande diversité d'acteurs et d'organismes : des agriculteurs, des communes, des associations, des citoyens, des écoles. La saison 2018-2019 du programme Plantons a rassemblé **79 opérateurs** répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain mais aussi, pour la première fois, en Outre-Mer, sur l'Île de la Réunion. Ancrés sur les territoires et dans l'action, ces opérateurs agissent ensemble pour restaurer, déployer et valoriser des écosystèmes bocagers et agroforestiers. Ce réseau d'experts mobilise de nombreuses compétences croisées, sylvicoles, agronomiques, écologiques, paysagères, réglementaires pour concevoir et réaliser des plantations adaptées aux attentes du planteur, aux services écologiques attendus, au paysage et aux conditions

pédoclimatiques. Un socle d'opérateurs, historiquement attachés au programme Plantons en France, conforte la solidité et la fiabilité de celui-ci.

Le programme poursuit également son engagement pour favoriser l'émergence de la filière de production de plants à partir de graines d'origine génétique locale, dans un objectif de conservation de la biodiversité et de résilience face aux dérèglements climatiques. D'ici 2021, l'objectif est d'atteindre l'incorporation de **50% de plants marqués Végétal local**, ce qui représentera un total d'un million d'arbres sur trois saisons.

Aujourd'hui, les enjeux climatiques et environnementaux propulsent l'arbre champêtre au cœur des débats. Ce dernier est amené à jouer un rôle fondamental pour contribuer à «atteindre 10% d'infrastructures agroécologiques sur la Surface Agricole Utile française», seuil minimal pour maintenir la biodiversité et assurer les services éco-

logiques, de stocker 53 millions de tonnes de CO2 supplémentaires pour compenser 9,6% des émissions de CO2 de l'agriculture en 2050 »¹ Selon le scénario Afterres2050, il faudrait pour cela maintenir le patrimoine arboré existant, représentant 750 000 km de haies, mais aussi le doubler d'ici 2050 en plantant 25 000 km par an. L'effort est considérable : il faut stopper l'érosion bocagère en cours (perte annuelle de 11 500 km de haies) et multiplier par dix le rythme de nos plantations.

Pour plus de détails sur les résultats annuels du programme, téléchargez le rapport 2018-2019 complet sur : www.afac-agroforesteries.fr

+11 essences



188
essences d'arbres et
arbustes utilisées

+12 opérateurs



79
opérateurs
engagés

+473 sites de plantation



2 162
planteurs et sites
de plantation

+175 117 arbres plantés

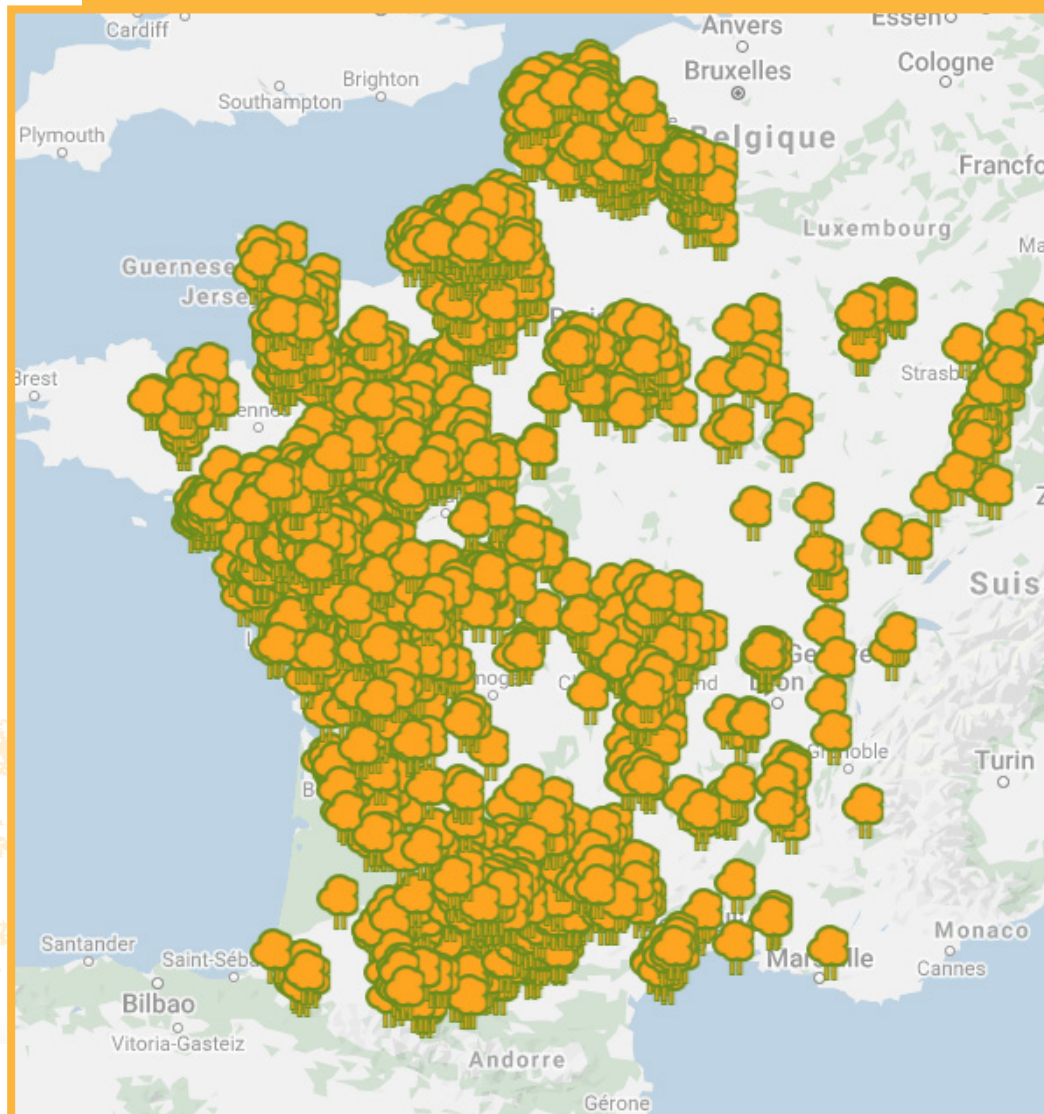


692 067
arbres plantés

+115 643 plants *Végétal local*



250 685
arbres *Végétal local*
plantés



OUVERTURE DU PROGRAMME ET CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Les plantations de haies et d'arbres champêtres réalisées dans le cadre du programme Plantons en France s'inscrivent dans une dynamique enclenchée il y a plus de quarante ans maintenant. Aujourd'hui, on estime que 2 500 km de haies sont plantés annuellement dans le cadre de plusieurs programmes de soutien à la plantation, publics en région Bretagne, Occitanie, Bourgogne Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, et au niveau national et privé avec le programme Plantons. Ces programmes de plantation coexistent en parallèle, de façon étanche, sans partage de connaissances et d'expertise, et sans référentiel commun.

Pour franchir le cap du changement d'échelle, le programme Plantons en France apparaît comme un dispositif clé. Par sa dimension nationale et les acteurs qui le portent, il a la capacité de **fédérer les engagements** de ceux qui partagent la vocation de



soutenir des actions locales en faveur de la préservation et du déploiement des haies et de toutes autres formes de systèmes agroforestiers en France. C'est pour cette raison que, conscientes de l'urgence écologique et

convaincues de la place qui doit être donnée à l'arbre dans la lutte pour la sauvegarde de nos écosystèmes, l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher ont choisi d'ouvrir le programme à de nouveaux mécènes.

Ainsi, le soutien supplémentaire apporté par un **premier collectif de nouveaux mécènes** constitué de la Fondation Maison du Monde, la Boulangerie Bio, la Fondation Nature & Découvertes, la Fondation Bjorg Bonnetterre et Citoyens et Triballat Noyal permettra d'**augmenter progressivement les moyens d'actions à toutes les échelles** (locale, régionale et nationale) pour construire, avec le réseau d'opérateurs de terrain, un dispositif national de plantation fiable et stable dans le temps.

Ce nouveau dispositif porte les objectifs suivants :

- **Augmenter la capacité** à collecter des fonds privés en permettant l'engagement et la mobilisation des sociétés privées afin d'assurer des ressources financières du programme ;
- **Fédérer et structurer** les initiatives autour d'une dynamique nationale cohérente en réunissant les donateurs du secteur privé et les porteurs de programmes de plantation du secteur public ;
- **Poser un cadre homogène**, transparent, qualitatif et ambitieux à un plan national de plantation ;

- **Assurer la capitalisation** et le suivi national des plantations en mettant en place un outil commun de reporting avec une base de données unique et nationale utile pour toutes les échelles;
- **Sécuriser l'action locale** du réseau en développant les postes d'animation et techniciens bocage-agroforesterie et en organisant des campagnes de plantation à l'échelle régionale pour garantir la qualité des plantations ;
- **Co-construire** des politiques publiques régionales dédiées à la haie, au bocage et à l'agroforesterie.

l'articulation de la subvention perçue avec d'autres dispositifs de financement de la plantation.



Ils s'unissent pour planter plus et mieux en France

FONDATION
YVES ROCHER

Afac
Agroforesteries

la
Boulangère
Bio

Triballat
NOYAL

FONDATION
NATURE
DECOUVERTES
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Fondation
MAISONS
DU MONDE
Sous l'égide de la Fondation Nicolas Hulot

Fondation
Bjorg Bonnetterre
et Citoyens
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Cela se traduira, pour la saison 2020-2021, par un **élargissement de l'enveloppe d'arbres subventionnables à 650 000 arbres**, **l'augmentation à 1,07€ du soutien financier apporté aux plants « Végétal local »** et **l'ouverture d'un soutien apporté à l'échelon régional²**.

Le soutien financier apporté par le programme « Plantons en France » a vocation à faire levier en permettant aux opérateurs bénéficiaires de décupler leur capacité d'action par

¹Quantification issue du scénario Afterres2050, réalisé par Solagro.

²Le dispositif d'aide associé sera mis en place dans un second temps.

Animations de plantation : tournée 2018-2019

En parallèle du programme Plantons, chaque année sont organisés, chez des agriculteurs, des chantiers de plantation participatifs destinés aux partenaires volontaires de la Marque Yves Rocher. Réunissant dans un moment convivial deux mondes qui ne se rencontrent pas souvent, ces animations donnent à vivre l'expérience de la nature à travers le geste de plantation, l'initiation au greffage de variétés fruitières anciennes ou encore le plessages de haies.

Cette saison, les animations organisées par les opérateurs, l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher ont réuni plus de 500 bénévoles sur 9 chantiers de plantation.

1. Plantation de haies fruitières

Avec Agroof et la Tour du Valat
Occitanie - 7 nov. 2018

2. Planter pour abriter le troupeau de brebis

Avec Mission Haies Auvergne - UFARA
Auvergne-Rhône-Alpes - 14 nov. 2018

3. Planter une haie pour des maraîchers

Avec la Bergerie de Villarceaux
Île-de-France - 6 fév. 2019

4. Plantation de haies dans le bocage gâtinai

Avec Plantéïs
Île-de-France - 20 fév. 2019

5. Plessage de haies bocagères anciennes

Avec Bocage Pays Branché et Mission Bocage
Pays de la Loire - 6 mars 2019

6. Greffage de fruitiers

Avec Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine - 13 mars 2019

7. Plantation de haies à la Ferme agroécologique de Saint-Gilles

Avec Haies Vives d'Alsace
Grand Est - 20 mars 2019

8. Plantation sur les parcelles de la Gacilly

Avec le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et le Service agronomique du Pôle Cosmétique Végétale® d'Yves Rocher
Bretagne - 22 mars 2019

9. Plantations de 2,2 km de haies sur l'espace vert du CREPS

Avec l'association Espaces
Île-de-France - 28 mars 2019



Pour plus de détails sur les animations de plantation, téléchargez le bilan de la saison sur :
www.afac-agroforesteries.fr

À LA LOUPE : UNE JOURNÉE DE PLANTATION SUR LES PARCELLES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA GACILLY

En 2019, après trois ans de croisements entre le *Service agronomique du Pôle Cosmétique Végétale® d'Yves Rocher* et l'*Afac-Agroforesteries*, celle-ci a réalisé le premier *Plan de Gestion durable des Haies (PGDH - voir page 46)* sur l'*exploitation agricole de La Gacilly (Bretagne)*. Le renouvellement des haies existantes, par leur gestion pérenne et régénératrice et leur replantation, est un véritable enjeu pour l'*exploitation agricole de la Gacilly*, conduite en agroécologie. Le PGDH y prévoit, entre autres, la création d'un linéaire total de 6410m de haies. Les 28 et 29 novembre 2019, ces travaux de reconstitution ont débuté, au lieu-dit de La Villouët.

8h : Tout le monde sur le pont ! Les équipes de l'Afac-Agroforesteries, de la Fondation Yves Rocher et du Service agronomique du Pôle Cosmétique Végétale® d'Yves Rocher, accompagnées de deux techniciens du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, se préparent à accueillir pas moins de 110 collaborateurs et collaboratrices du service « Brand Activation » de la marque Yves Rocher. Pendant que le café chauffe, on vérifie une dernière fois le déroulé du chantier et on dispose le matériel qui sera prêté aux planteurs et planteuses.

10h : L'heure des discours. Après une présentation du lieu et de l'objectif de la plantation par Valérie Terrien, hôte du chantier, Jacques Rocher, Président d'Honneur de la Fondation Yves Rocher, s'adresse aux partenaires de la Marque pour leur présenter l'engagement de la Fondation. Il rappelle les valeurs portées par la Fondation, sa mission en faveur de la biodiversité animale et végétale, et pointe les 100 millions d'arbres déjà plantés partout dans le monde. Enfin, pour l'Afac-Agroforesteries, Paule Pointereau introduit les futurs planteurs à la notion d'agroforesterie et aux enjeux de préservation du bocage, avant de laisser la place à Marie Dugué et Aymeric Pirio, du SMGBO, qui encadreront le chantier.

10h30 : C'est parti ! Répartis en plusieurs groupes, les planteurs et planteuses écoutent les explications des techniciens. Après avoir consciencieusement pralinés les plants, ils mettent en terre 121 arbres et arbustes d'espèces champêtres (Chêne pédonculé, Châtaignier, Orme champêtre, Fusain, Sureau, Pommier, Bourdaine), majoritairement en Végétal local, pour un linéaire de 180 mètres. Cette haie à plat se trouvera en bord de route départementale et permettra de protéger la parcelle cultivée et de densifier la maille bocagère de l'exploitation.

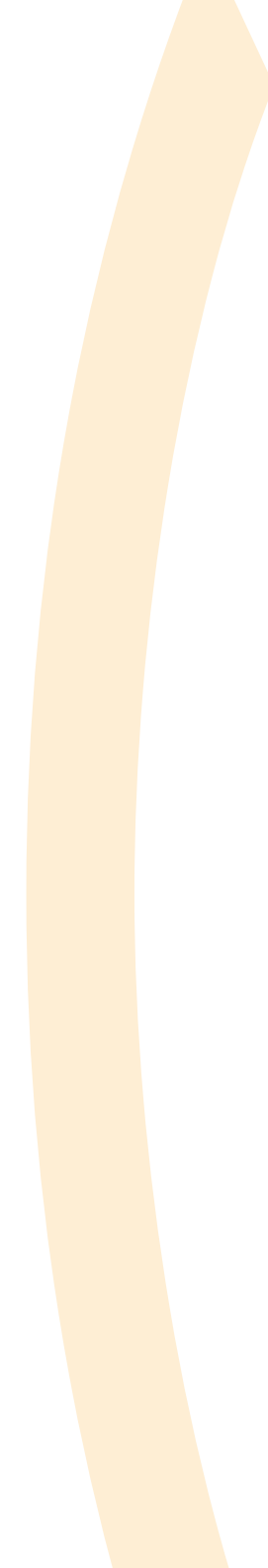
11h45 : Les arbres sont plantés, les gaines installées ; vient le temps du paillage. Des kilos de paille et de copeaux de bois sont déversés le long de la future haie puis étalés par les planteurs.

12h45 : Après la traditionnelle photo de groupe, la soupe arrive à point pour réchauffer toute l'équipe. Le repas a été préparé et livré directement sur le lieu de plantation par le traiteur partenaire d'Yves Rocher. Les participants posent leurs dernières questions aux techniciens et aux agriculteurs du site. Pour certains, il s'agissait de leur toute première plantation d'arbres.

9h30 : Les premiers participants arrivent, en car, depuis les bureaux de la Marque Yves Rocher à Rennes, et pour certains depuis Paris. Malgré un départ très matinal, tout le monde arrive avec le sourire, et sous un grand soleil ! Le petit-déjeuner d'accueil finira de réveiller toute l'équipe.

12h15 : On a de l'avance ! Pour patienter jusqu'au déjeuner, les hôtes de la Gacilly complètent la matinée par une présentation aux participants du projet de La Villouët et un focus sur la taille de formation et sur le compostage.

14h : Un dernier café, et les participants remontent dans les cars. Une fois le groupe parti, on parle déjà des futurs chantiers. À la Gacilly, il reste encore plusieurs haies à replanter au cours des prochaines années !





III. Filières :

garantir, par la certification,

la qualité des infrastructures arborées

Un label pour sauver les haies

Pour endiguer l'érosion bocagère et sauver les haies en France, des agriculteurs et leurs structures de valorisation du bois, appuyés par l'Afac- Agroforesteries, ont initié une certification pour préserver les haies. Bien plus qu'un outil de développement économique des territoires, ce label est un moyen de protéger et de gérer un bien commun précieux et d'intérêt général.

Le lancement officiel de ce nouveau label s'est tenu le 4 octobre au Ministère de la transition écologique et solidaire.

Le Label Haie répond à deux grands objectifs :

- **Modifier fondamentalement les pratiques de gestion** : le label définit pour la première fois avec précision les principes de gestion durable

des haies. Traduits en indicateurs de certification, ils guident l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement. En certifiant ces pratiques vertueuses, le label offre à l'agriculteur l'opportunité de faire valoir les services écosystémiques qu'il rend à la société.

- **Ancrer durablement les filières haie-bois** : Le label encadre pour la première fois la mobilisation du bois hors-forêt. Il exige une origine tracée et locale du bois et garantit une ressource durable sans surexploitation. En certifiant les filières haies-bois, alimentées par les agriculteurs gestionnaires de haies, le label participe à donner une valeur économique au bois issu des haies.

Au-delà de la filière haie-bois, le Label Haie porte l'ambition d'ouvrir de nouveaux systèmes de valorisation économique encore inexplorés pour la haie. La démarche initiée avec le Label Haie considère donc l'économie comme un levier d'amélioration des pratiques agricoles, pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires



FINALISATION DES OUTILS DU LABEL

Les référentiels

Le cahier des charges gestion et le cahier des charges distribution ont été retravaillés avec l'organisme certificateur partenaire du projet, Certis. Ce dernier a veillé à la mise en conformité des référentiels pour s'aligner aux normes du Cofrac (Comité français d'accréditation). Le travail de réécriture a permis d'assurer l'impartialité de la description des indicateurs et de leur notation.

De plus, pour accompagner l'application des deux cahiers des charges, des Dispositions générales ont été rédigées. Ce document décrit les règles de certification et de contrôle pour toute entité souhaitant être reconnue conforme aux référentiels associés au schéma de certification et de contrôle Label Haie.

Enfin, le règlement d'usage de la marque constitue le quatrième document de référence qui donne les règles d'utilisation de la marque. Les référentiels et les dispositions générales ont été déposés à l'INPI le 27 novembre 2019, sous le n° d'enregistrement : DSO2019017734, les

protégeant ainsi de plagiat éventuels. Le nom, le logo et le règlement d'usage de la marque sont en cours de reconnaissance à l'INPI.

Le système informatisé de traçabilité et de gestion du label

L'année 2019 a permis d'avancer considérablement le développement des différents modules d'application du logiciel de traçabilité du Label Haie, avec le développeur 6TM. Pour la mise en œuvre concrète du Label Haie, les modules suivants seront opérationnels :

- Le module 1 permet aux agriculteurs-gestionnaires de haie d'historiser leurs pratiques de gestion des haies pour mettre à jour leur plan de gestion.
- Le module 2 permet de réaliser les audits internes sur le terrain avec comme support une tablette numérique.
- Le module 3 permet aux distributeurs de bois bocager labellisé de gérer leur stock de bois, de suivre et d'enregistrer leurs données liées à la traçabilité de la matière.
- Le module 4 permet à l'organisme certificateur Certis de suivre et de préparer les audits internes et externes, d'éditer les certificats, de gérer les procédures de labellisation.



Pour stocker les données numériques produites par l'ensemble des utilisateurs, l'Afac-Agroforesteries met en place un système d'hébergement, de sauvegarde, de protection et d'administration de la base de données nationale associée au logiciel de traçabilité du Label Haie. A terme, les coûts d'hébergement de la base seront supportés collectivement par chaque porteur du Label Haie, alors suffisamment nombreux pour écraser les charges.

Les outils de communication

L'année 2019 a permis de produire les premiers outils nécessaires à la communication extérieure du Label Haie, avec la collaboration des agences de communication RUP et Econovia (nouvellement mandatée pour réaliser le site internet, la plaquette, et pour la création de différents éléments visuels). Un atelier de travail avec le groupe de pilotes, les agriculteurs et des partenaires associés a permis de trouver un nom au label. Initialement intitulé Label bois bocager géré durablement, il est désormais nommé Label Haie.

RÉALISATION DES PREMIERS AUDITS D'AGRICULTEURS

Dans la foulée de l'événement du lancement du label, les audits de terrain auprès des agriculteurs ont commencé. Le premier audit du Label Haie s'est déroulé le jeudi 24 octobre 2019, en Mayenne. A cette occasion, Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État au Ministère de la Transition écologique et solidaire, s'est déplacée sur le terrain pour découvrir ce qui pourrait devenir un nouvel outil de déploiement des politiques environnementales et agricoles.

Après ce temps d'inauguration institutionnel, les trois premières structures pilotes ont démarré les audits internes au sein de leur groupe d'agriculteurs. **Au total, 60 audits ont été réalisés sur les trois territoires pilotes.** Ces trois structures vont poursuivre le travail d'audit sur l'année 2020 pour atteindre une quarantaine d'agriculteurs certifiés par territoire et ainsi former les trois premières OCG labellisées. Ces expériences de mise en œuvre concrète des audits du Label Haie vont permettre à l'Afac-Agroforesteries de travailler sur un protocole de réalisation d'audit sur le ter-

rain. Intégré à un guide de labellisation, ce protocole servira de support de formation efficace des futurs animateurs du Label Haie.



TOURNÉE RÉGIONALE DE PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Pour faire connaître ce nouveau label, la démarche qu'il sous-tend et les dynamiques de transformation qu'il peut amorcer sur les territoires, l'Afac-Agroforesteries est partie à la rencontre des acteurs de la haie dans les régions. Invitée à l'occasion de colloques et d'événements

régionaux dédiés à l'arbre et à la haie, l'Afac-Agroforesteries a réalisé des présentations du Label Haie dans l'objectif de mobiliser et d'engager de nouveaux partenaires. La multiplicité des acteurs

(agriculteurs, élus de région, structures de terrain, ...), témoignant leur intérêt pour la démarche, laisse présager une suite fructueuse pour l'implantation du label dans ces régions.

• 9 oct. 2019 « **Journée régionale de l'Arbre** » - organisée par l'Afahc Occitanie avec Carole Delga, Présidente à la Région Occitanie

- 19 nov. 2019 « **Journée du Réseau Bocag'haies BFC** » - organisée par Alterre-Bourgogne-Franche-Comté
- 5 nov. 2019 – **Journée de réflexions de l'enseignement agricole sur l'agroforesterie** à la bergerie nationale de Rambouillet – présentation du label et du PGDH
- 21 nov. 2019 – **journée du club climat** de l'ACE à Paris sur les enjeux biodiversité et climat dans l'agriculture
- 22 nov. 2019 « **Journée régionale bocage** » – organisée par l'Assemblée permanente des Commissions Locales de l'Eau de Bretagne (APPCB) et la région Bretagne avec Olivier Allain, vice-président à l'agriculture de la Région Bretagne
- 13 déc. 2019 « **Évènement du 2 millionsèmes arbre planté** » - organisée par Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
- 23 janv. 2020 « **Journée bocage normand** » - organisée par la Région Normandie avec Hervé Morin, président de la Région Normandie

PROJET LAURÉAT DES RURAL INSPIRATION AWARDS

Le projet Label Haie a été sélectionné par le réseau européen de développement rural pour les Rural Inspiration Awards parmi 176 projets de tous les pays pour faire partie des 25 meilleurs projets soumis aux votes du jury et du public (<https://>

enrd.ec.europa.eu/news-events/events/past/rural-inspiration-awards-nominees_en).

Il est arrivé dans les 5 derniers nominés de la thématique. En tant que lauréat, le projet va bénéficier de la réalisation d'une vidéo promotionnelle. A partir du script travaillé avec l'Afac-Agroforesteries, le tournage se déroulera sur les trois régions pilotes en 2020.

LE LABEL HAIE DANS LE CADRE NATIONAL DU DISPOSITIF PSE PORTÉ PAR LE MTES

L'action n°24 du Plan biodiversité vise à expérimenter un nouveau dispositif de paiement des agriculteurs pour les services environnementaux rendus par leur bonnes pratiques agricoles, sans attendre la nouvelle PAC. Désigné pour son pilotage,

le MTES a conçu un dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE) précisant les objets environnementaux visés et les indicateurs associés.

L'Afac-Agroforesteries a participé à l'élaboration de ce cadre national auprès du MTES sur le volet IAE (Infrastructures Agroécologiques). Elle y a apporté des références nationales pour servir de base forfaitaire pour le calcul d'un PSE-Haie. Plus largement, elle a nourri la réflexion sur la méthode de calcul appliquée à une exploitation agricole et sur les outils de contrôle du niveau des indicateurs à atteindre. Ainsi, le MTES a choisi d'intégrer le La-

bel Haie à ce cadre général, parce qu'il est un moyen de dépasser les exigences actuelles de la PAC portant sur la haie, et par là même de légitimer une rémunération supplémentaire à celle de la PAC. Ce cadre national du dispositif PSE a été notifié par la Commission européenne en janvier 2020. Aujourd'hui, l'Afac-Agroforesteries continue d'être l'interlocuteur privilégié du MTES sur le volet haie du dispositif PSE dans une phase d'application dans les territoires.

LE LABEL HAIE DANS LE LABEL BAS CARBONE

Porté par le MTES, le Label Bas Carbone vise à apporter un cadre transparent et fiable pour contrôler le marché du carbone volontaire et éviter un phénomène de spéculation ou de double comptage du carbone. Pour apporter un contenu au Label Bas Carbone, plusieurs groupes de travail ont été ouverts pour rédiger des méthodologies de comptage du carbone additionnel et de contrôle associé. L'Afac-Agroforesteries a intégré le groupe de travail dédié à la haie, piloté par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et l'APCA. Dans cette instance de débats, l'Afac-Agroforesteries y défend une vision de la gestion durable avec un haut niveau d'exigence et un haut niveau de contrôlabilité associé s'appuyant sur le Label Haie.



Révision à la hausse des objectifs pour 2024

Par rapport aux objectifs fixés initialement, il apparaît que le déploiement du Label Haie progresse beaucoup plus vite que ce qui avait été imaginé dans un premier temps. En effet, les projections à 2024 vont être atteintes dès 2020-2021, en impliquant des régions qui n'étaient pas prévues initialement. Ainsi, d'ici 2020-2021, nous devrions atteindre 36 structures territoriales qui vont mettre en œuvre le Label Haie sur leur territoire en 2020. Et des perspectives de déploiement du label se dessinent à l'échelle de 8 régions. Face au développement exponentiel de ce projet, dans une phase où les outils se rôdent ou se construisent encore, l'Afac-Agroforesteries doit être vigilante à renforcer son équipe pour assurer ce pic d'activité lié à une phase de transfert du label aux structures locales, et à produire des guides et des méthodes génériques pour aller vers une autonomisation rapide des territoires.

Elles déploient le label :



Bocagenèse
L'énergie facile



Bois Bocage Energie



Mayenne
BOIS ENERGIE
L'énergie d'un territoire



Ils soutiennent le déploiement du label :



Ils ont soutenu la création du label :



La filière arbres et arbustes de la marque **Végétal local**



Les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires d'espaces naturels souhaitent utiliser de plus en plus de plantes sauvages de provenance locale. Pour les systèmes agroforestiers, ce besoin se fait particulièrement sentir puisque des centaines de milliers de plants d'arbres et d'arbustes sont utilisés chaque année pour créer de nouvelles haies.

Or, jusque très récemment, le marché français était dépourvu d'outil de traçabilité pour garantir et contrôler l'origine génétique des végétaux sauvages et locaux. La marque Végétal local répond à ces enjeux en garantissant que ces végétaux sont issus de collecte en milieu naturel, qu'ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement, et qu'ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée. La marque est

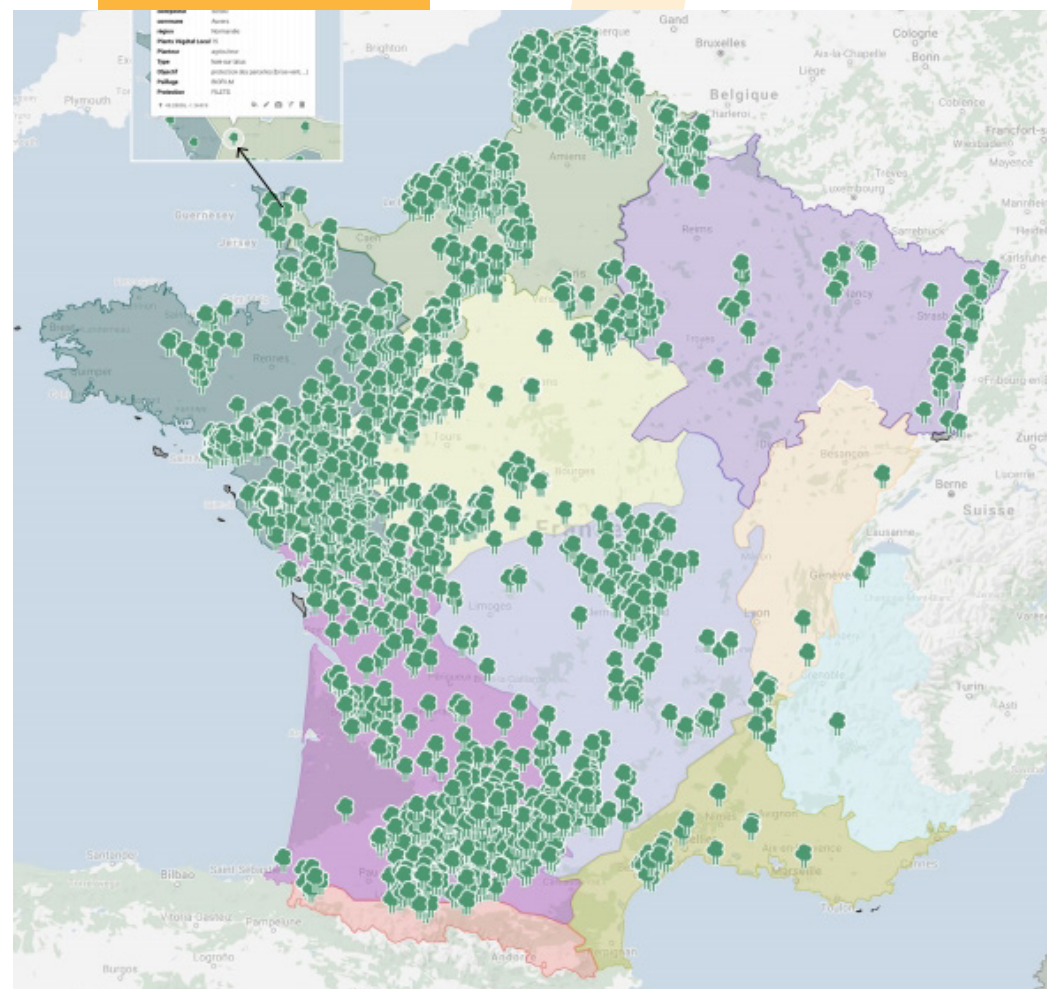
aujourd'hui propriété de l'Office français de la biodiversité (OFB). En plus de l'OFB, l'animation de la démarche continue à être assurée par les trois réseaux qui ont créé la marque en 2015 : les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET POUR L'ANNÉE 2019

En 2019, la croissance de la demande de plants d'arbres et d'arbustes de la marque Végétal local s'est poursuivie. Le bilan de la campagne de plantation 2018-2019 du programme Plantons donne une bonne appréciation de cette dynamique: 71 opérateurs sur 79 ont planté des arbres et arbustes marqués Végétal local, soit 90% des opérateurs du programme. Parmi ces opérateurs, 48 d'entre eux, soit 70% ont atteint et même dépassé 30% d'intégration de Végétal local dans leurs plantations. L'enjeu est désormais d'assurer que le déploiement de la filière ligneuse de la marque Végétal local puisse être réalisé de la manière la plus homogène possible sur tout le territoire, notamment en ac-

Ci-dessous :

Carte des plantations en Végétal local au cours de la saison 2018-2019 du programme Plantons en France



croissant l'offre lorsque la ressource n'est pas encore disponible ou pas en quantité suffisante.

Pour assurer ce développement, la marque Végétal local a pu s'appuyer en 2019 sur l'expertise de **treize correspondants locaux Végétal local** issus de l'Afac-Agroforesteries, répartis dans la quasi-totalité des régions d'origine (hormis le Bassin parisien Sud, la Corse et les Pyrénées). En complémentarité avec les correspondants locaux des Conservatoires botaniques nationaux, ce réseau de correspondant locaux a permis d'informer sur le fonctionnement de la marque et d'appuyer l'émergence des filières, à l'occasion de nombreuses journées d'échanges organisées dans toute la France.

Du côté des autres réalisations de l'année 2019 pour la marque Végétal local, on pourra souligner différentes avancées, notamment :

- L'organisation de plusieurs webinaires à destination des prescripteurs et gestionnaires. Ces webi-

naires permettent de promouvoir la marque auprès d'un public nombreux et sont accessibles en replay dans la partie ressource du nouveau site internet de la marque (www.vegetal-local.fr).

- Une nouvelle stratégie de communication pour définir une ligne directrice plus claire dans le discours de communication de la marque. Cette démarche permet de définir et de faire connaître clairement et de façon coordonnée, ce qu'est la marque Végétal Local et son rôle. Elle permet de positionner Végétal Local comme une marque de référence dans la préservation de la biodiversité, en expliquant sa philosophie, et invitant à adopter les bonnes pratiques dont elle est porteuse.

- La mise à jour du cahier technique Végétal local « Récolte et mise en culture d'arbres et d'arbustes » par l'Afac-Agroforesteries. De juillet à novembre 2019, huit réunions régionales ont été organisées par l'Afac-Agroforesteries et Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine afin de recueillir l'avis des acteurs de terrain sur la mise à jour du cahier technique Végétal local « Récolte et mise en culture d'arbres et d'arbustes », après quatre ans d'utilisation. Ces échanges avec des acteurs de terrain sont riches d'ensei-

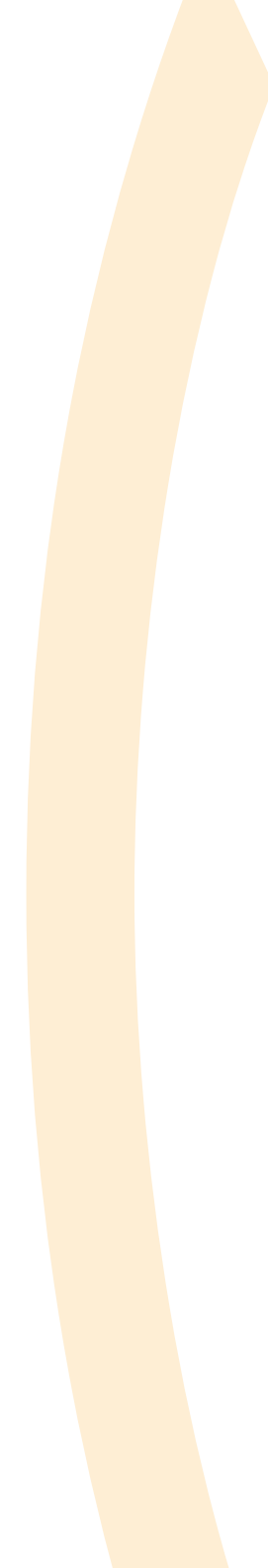
gnement. Ils permettent de faire un état des lieux de l'utilisation actuelle de ce cahier et de mieux cerner les attentes et les besoins en matière de supports techniques concernant la récolte, le nettoyage et la mise en

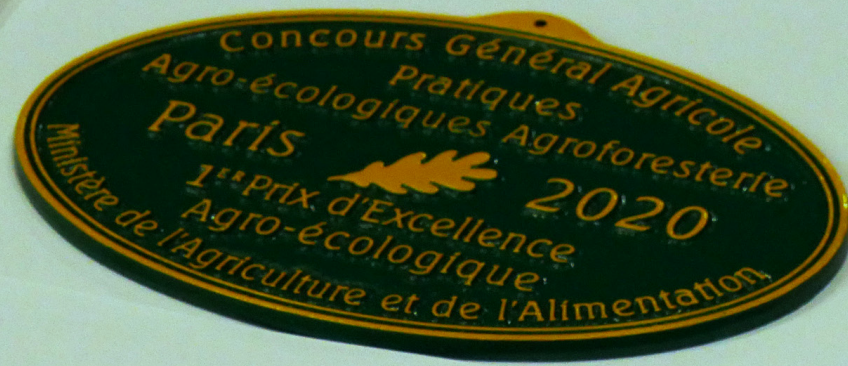
culture des graines. Les résultats de ce projet seront restitués en 2020 sous la forme d'un rapport de synthèse des réunions de consultation régionales et d'une version mise à jour du cahier technique.



Un exemple des nombreuses journées d'échanges animées par des correspondants locaux de la marque : Le 13 septembre 2019, une trentaine de professionnels (collectivités, pépiniéristes, potentiels collecteurs, naturalistes...) se sont réunis à l'occasion d'une première récolte collective de graines en Champagne crayeuse, au sein de la Ferme de Montardoise, adhérente au CIVAM de l'Oasis, qui a accueilli l'initiative.

Journées animées par : Jacques Detemple – Afac Agroforesteries / Haies Vives d'Alsace et Françoise Gion – Afac Agroforesteries/Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache, correspondants locaux de la marque.





IV. Outils, rencontres :

accompagner, unifier et promouvoir le réseau

L'agroforesterie fait son entrée au Concours Général Agricole

Après le succès de la première édition expérimentale du Concours des pratiques d'agroforesterie, le Concours Général Agricole a intégré, en 2019, le savoir-faire agroforestier au sein de son Concours des Pratiques Agro-écologiques. L'arbre est désormais reconnu comme une composante à part entière de la performance agricole, et l'agroforesterie – sous toutes ses formes – comme un critère d'excellence des agriculteurs, quel que soit le système de production considéré.

L'agroforesterie est une pratique qui se popularise : chaque année, de nouveaux agriculteurs souhaitent intégrer des arbres à leur exploitation. Aujourd'hui, l'arbre est plus ou moins visible sur les

exploitations agricoles françaises, selon le contexte paysager de chaque région. Néanmoins, il est globalement encore trop souvent perçu par les agriculteurs comme une contrainte, associé à une perte d'espace et donc de rentabilité. Le manque d'appropriation technique de l'arbre par les agriculteurs empêche ces derniers d'en exprimer tout le potentiel. L'arbre est présent sur les territoires mais trop rarement pris en compte et valorisé par les agriculteurs français. C'est pour **lui redonner ses lettres de noblesse** que l'Afac-Agroforesteries a souhaité s'engager dans la création d'un concours **dédié à celles et ceux qui ont mis l'arbre au cœur de leurs pratiques agricoles.**

Le Concours Général Agricole récompense les producteurs et soutient les filières agricoles françaises depuis 150 ans. Déjà en 2014, le Concours des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours avait rejoint le CGA pour récompenser l'équilibre agro-écologique obtenu par les éleveurs sur leurs prairies. En 2020, c'est désormais au tour de



l'agroforesterie d'accéder à cette reconnaissance en constituant, aux côtés de la catégorie «Prairies et Parcours», une nouvelle catégorie du Concours des Pratiques Agro-écologiques.

La catégorie Agroforesterie est divisée en deux sections :

- **Implantation** (pour les parcelles d'agroforesterie âgées de 5 à 10 ans et plantées par l'agriculteur candidat)
- **Gestion** (pour les parcelles d'agroforesterie âgées de plus de 10 ans et gérées par l'agriculteur candidat)

Initié en 2018 dans le cadre du projet REUNIR-AF, et porté par une équipe de coordination nationale composée de l'Afac-Agroforesteries, du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de Chambres d'agriculture France (APCA), le Concours national des pratiques d'agroforesterie a été construit sur un fonctionnement inspiré du Concours Prairies & Parcours. Après une édition expérimentale réussie impliquant 4 régions pilotes, ce sont **10 régions** qui ont participé en 2019 à cette nouveauté. Dans chacune de ces régions, le concours a été mis en place par un binôme de référents du réseau RÉUNIR-AF, en lien avec les Chambres d'agriculture France et l'Afac-Agroforesteries. Ces organisateurs locaux ont sélectionné un territoire de taille équivalente dans chacune de leurs régions, ainsi qu'un jury local comprenant au moins une expertise dans chacun des domaines suivants :

- Agroforesterie, foresterie, arboriculture
- Agronomie, agro-écologie
- Sciences de l'environnement, écologie

Les jurys locaux pouvaient également être complétés par des professionnels issus d'autres secteurs de compétence tels que l'enseignement agricole, le paysage, les filières...

UNE PREMIÈRE SÉLECTION À L'ÉCHELLE LOCALE...

Début novembre 2019, les membres des jurys locaux ont pu bénéficier de l'expérience des organisateurs en Pays de la Loire, qui avaient participé à l'édition-pilote, au cours d'une session de formation à la grille de notation. Cette grille de notation, conçue pour permettre une **évaluation complète et transversale de la démarche de l'agriculteur**, avait été amendée au cours de l'été pour tenir compte des retours des jurés l'ayant expérimentée en 2018. En 2020, elle sera à nouveau revue afin d'affiner le processus de sélection.

Les membres du jury local remplissent cette grille au cours d'une visite d'une heure sur la parcelle candidate, suivie d'un échange avec l'agriculteur. Les critères de notation reposent sur :

- les propriétés agro-écologiques de la parcelle et sa gestion
- l'intégration de la parcelle dans le système d'exploitation
- l'effet de la parcelle sur le paysage et l'impact territorial

... AVANT UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Une soixantaine d'agriculteurs ont participé à ce nouveau concours en 2019.

12 lauréats régionaux sont sortis de la phase de sélection locale, en lice pour la catégorie nationale Agroforesterie :

- 6 lauréats régionaux pour la catégorie "Implantation"
- 6 lauréats régionaux pour la catégorie « Gestion »

Les dossiers de ces douze finalistes ont été étudiés le 30 janvier 2020 par un jury national composé de cinq experts de la place de l'arbre en agriculture, pour distinguer trois lauréats nationaux dans chacune de ces deux catégories. Les prix nationaux ont enfin été décernés le 28 février 2020 lors du Salon International de l'Agriculture, à Paris, en présence d'Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.



VALORISER DES PRATIQUES AGRICOLES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ DANS LES TERRITOIRES

La catégorie Agroforesterie du Concours des Pratiques Agro-écologiques porte des valeurs de préservation des paysages, d'amélioration de l'équilibre agro-écologique et économique des exploitations agricoles, et de reconnaissance du savoir-faire des agriculteurs :

Valoriser des pratiques agricoles d'intérêt général

Les exploitations mises en valeur par le concours représentent des systèmes agricoles multi-performants répondant notamment aux enjeux environnementaux actuels de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité et des paysages ruraux, de lutte contre l'érosion des sols,...

Mettre en avant les agriculteurs qui préservent et valorisent l'arbre sur leur exploitation : l'agroforesterie est une pratique agro-écologique qui mérite l'attention des agriculteurs. Elle est bénéfique à

leur activité économique (confort animal et humain, fourniture de produits variés, protection des parcelles, limitation du ruissellement des eaux,...), tout en rendant de précieux services environnementaux.

Encourager la prise en compte de l'arbre dans les politiques publiques

Le concours participe à la reconnaissance et à la prise en compte par les politiques publiques des pratiques agroforestières existantes, afin que les agriculteurs et les organismes au service des agriculteurs puissent développer ensemble une agriculture durable, associant performance économique et performance environnementale.



DÉROULÉ DU CONCOURS

Jusqu'à la mi-octobre :

Inscription des agriculteurs auprès des organisateurs locaux sur www.concours-general-agricole.fr

Novembre-décembre :

Visite des parcelles par un jury local et désignation d'un lauréat local

Janvier :

Désignation des lauréats nationaux par un jury national

Février :

Remise des prix au Salon International de l'Agriculture





Partenaires organisateurs



Ils soutiennent le concours



FONDS ARCHIMBAUD
pour l'Homme et la Forêt

“ *L’engagement de la Fondation Yves Rocher aux côtés du Concours Général Agricole pour la reconnaissance des parcours agroforestiers est un soutien fondamental pour que soit dit et propagé en quoi les pratiques agroforestières sont magnifiquement utiles aux acteurs du territoire, quelles que soient nos régions.* ”

Claude Fromageot,

administrateur de la Fondation Yves Rocher



Plan de Gestion Durable des Haies

Le Plan de gestion durable des haies (PGDH) est un outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Il lui apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci. Ce diagnostic initial aide donc l'exploitant à mettre en place une planification de la gestion durable des haies de son exploitation.

Le PGDH est réalisé par le conseiller bocage-agroforestier pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses

changements de pratiques. Sa réalisation est un moment privilégié pour échanger avec l'agriculteur sur le terrain, au pied des haies.

Il est le référentiel initial qui sera nécessaire pour de nombreuses démarches autour des haies, comme la labellisation «Label Haie» ou «Label bas carbone». Il apporte par ailleurs des informations sur la caractérisation des haies d'un territoire à partir de données fiables de terrain.

CADRE DU PROJET

Le **Plan national de développement de l'agroforesterie** a inscrit dans son action 4.3 l'élaboration, sous le pilotage de l'APCA et l'Afac-agroforesteries, d'un cadre type unique au niveau national pour la réalisation des plans de gestion durables des haies.

Un contexte d'évolution favorable

La création d'un Plan de Gestion durable des Haies national et unique s'est appuyé sur des ressources existantes développées au sein du réseau :

- **les expériences pratiques de plus de 40 structures locales** réalisant des plans de gestion des haies reposant sur des trames développées de façons hétérogènes et avec un diagnostic plus ou moins complet ;
- **des méthodes de diagnostic des haies** sur thématiques précises capables de calculer du potentiel de biodiversité, de carbone additionnel, de bois d'oeuvre, de biomasse à prélever. Développés dans le cadre de pro-

jets de recherches et développement ces méthodes peuvent être intégrées dans le PGDH pour gagner en connaissance et expertise ;

- **deux outils numériques** ont été développés par Lannion-Trégor Communauté et la Chambre d'agriculture de la Sarthe (ils vous ont été présentés en avril 2018) qui permettent de faciliter la saisie sur le terrain et le reporting au bureau pour gagner un temps considérable.



Les multiples intérêts d'un PGDH commun

UN OUTIL DÉPLOYABLE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL POUR

- Être capable de répondre à la demande d'agriculteurs de bénéficier d'un outil de gestion de leurs haies simple et pratique
- Doter tous les experts de la haie d'un outil opérationnel, qui soit rapide de mise en oeuvre,
- Augmenter le niveau d'expertise pour tout le réseau en prenant en compte tous les états d'avancement de la connaissance sur le sujet (niveau de qualité commun)
- Optimiser le temps de saisie et de calcul grâce à un développement numérique pour dégager un temps de discussion privilégié avec l'agriculteur
- Intégrer la multifonctionnalité des haies (pas de PGDH thématiques mais effectuant un diagnostic du prisme des fonctions de la haie)



UN OUTIL RECONNU NATIONALEMENT POUR

- Intégrer les politiques publiques nationales
- Augmenter la connaissance sur les haies en France grâce à la constitution d'une base de données nationale riche en données terrain sur l'état des haies (mesurable seulement par l'expertise terrain) permettant de faire des synthèses des données aux échelles souhaitées (valorisables dans le cadre de définition ou d'évaluation de politiques publiques)
- Créer des formations pour les techniciens-conseillers agroforesteries-bocage mais aussi pour les enseignants en lycées agricoles et les futurs agriculteurs. Le PGDH peut constituer un support d'enseignement pour intégrer les programmes d'enseignement agricole.
- Bénéficier de moyens financiers régionaux et nationaux
- Fournir un état des lieux initial indispensable pour des labels (Label Haie, label Bas Carbone) ou autres dispositifs nationaux

UN OUTIL QUI REPOSE SUR

- Un contenu et une méthodologie communs obligatoires pour tous ceux qui réalisent un PGDH
- Un format de restitution du PGDH à l'agriculteur homogène dans les points traités
- Une nomenclature unique des éléments à relever sur le terrain
- Une base de données nationale comprenant les mêmes indicateurs relevés et calculés

Ces fondements communs permettent de développer des outils numériques et de reportage par l'Afac-Agroforesteries et l'APCA et la possibilité de mettre en place un dispositif d'agrément et de formation commun (action développée en 2020-2021).

CONSTRUCTION DE L'OUTIL

Le 17 avril 2018, l'Afac-Agroforesteries et l'APCA ont réuni pour la première fois un comité technique national, composé de conseillers bocage et agroforesterie de chaque région de France. Cette dynamique collective a permis d'appuyer la création d'un Plan de Gestion durable des Haies (PGDH) national et unique sur les expériences déjà existantes au sein du réseau.

En parallèle du travail de création d'un cadre type commun, l'Afac-Agroforesteries a travaillé en étroite collaboration avec Lannion-Trégor Communauté pour adapter leur logiciel PGDH au nouveau cadre national. Le développement de cet outil a représenté plus de 140 jours de travail des agents du service informatique de LTC. L'Afac-Agroforesteries a fourni la trame du rapport, la mise en forme des indicateurs calculés souhaitée, les rédactions génériques et les types de cartographies attendues. Pour valider la trame du rapport et modéliser le rendu final, l'Afac-Agroforesteries a réalisé un premier rapport du PGDH test de l'exploitation agricole de la Gacilly.

Par ailleurs, l'Afac-Agroforesteries et l'APCA ont travaillé à la définition d'un système de base de données du PGDH commun. Il permet à la fois d'avoir deux bases de données indépendantes (une pour l'outil Afac-Agroforesteries et une pour l'outil APCA) tout en assurant une mutualisation des données sur une seule base consolidée.

Dans ce cadre, l'Afac-Agroforesteries a engagé un partenariat avec l'IGN pour que ce dernier assure l'hébergement et l'administration de la base de données nationale du PGDH. Pour financer le développement d'un système d'hébergement de la base de données nationale du PGDH, l'Afac-Agroforesteries et l'IGN ont déposé une fiche-action au projet Life Artisan, porté par l'AFB. Retenue, cette action permettra en 2020 de rendre opérationnelle cette base de données. D'ores et déjà, une première ébauche du cahier des charges pour l'IGN a été rédigée par l'Afac-Agroforesteries avec l'aide de LTC.

Pour partager l'outil finalisé au réseau des opérateurs de terrain et à d'autres partenaires, l'Afac-Agroforesteries a organisé, le 8 novembre 2019 à Nantes, une journée de présentation du cadre type national et de démonstration de l'outil numérique sur le terrain, à la Ferme de la Fédération Départementale des Chasseurs du 44.

De plus, le PGDH a élargement été présenté à la Bergerie Nationale de Rambouillet le 5 novembre 2019, alors intéressée pour intégrer des modules pédagogiques dans les cycles de formation des lycées agricoles.



UN OUTIL NATIONAL OPÉRATIONNEL, EN LIGNE, PRÊT À ÊTRE DÉPLOYÉ

Le cadre type est finalisé et prêt à être mis en œuvre.

Il comprend :

- un contenu socle harmonisé à l'échelle nationale intégrant de nouvelles connaissances techniques (gestion et biodiversité avec le calcul de l'indice de biodiversité potentielle, eau, bois d'œuvre, ...). Ce cadre type décrit la méthode de rédaction et les attendus pour réaliser un PGDH de qualité.
- un outil développé sous format informatique et nomade sur tablette (logiciel libre) permettant une saisie facile et rapide sur le terrain (gain de temps de 25% et possibilité de relever plus de critères)
- un traitement des données pré-configuré pour calcul des indicateurs automatisés.
- un format de restitution pour l'agriculteur calibré et optimum (rapport pré-rédigé et système reporting automatique)

PERSPECTIVES

Ce nouvel outil numérique sera déployé à partir de l'année 2020 pour l'ensemble du réseau national de conseillers bocagers-agroforestiers et sera accompagné d'un dispositif d'agrément et de formation.

Les PGDH numériques seront hébergés dans une base de données nationale. L'objectif est d'intégrer ces données dans un géoportail de la haie qui comportera plusieurs accès sécurisés destinés :

- aux structures locales réalisant les PGDH pour y stocker les données issues des PGDH (en flux continu)
- aux agriculteurs pour enregistrer leurs pratiques tous les ans pour tenir l'état des lieux toujours à jour (actualisation du PGDH)
- aux acteurs travaillant sur la haie et le bocage (état, régions, collectivités, agences (ADEME, agences de l'eau), réseaux, ...) pour visualiser des diagnostics sur l'état qualitatif du bocage sur leur territoire en vue d'un suivi et d'une évaluation de leur stratégie bocage.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

AVEC LA
CONTRIBUTION
FINANCIÈRE
DU COMPTE
D'AFFECTATION
SPÉCIALE
DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE
ET RURAL

Enrichissement du référentiel sur la **typologie nationale des haies** – suivant leurs modalités de gestion durable

Une nouvelle édition 2019 du Référentiel sur la typologie nationale des haies vient de paraître. Il s'enrichit de la participation de 14 structures supplémentaires donnant ainsi à voir leur typologie de haies territoriale. Augmentant ainsi la couverture nationale, le référentiel gagne en représentativité et valide une typologie nationale permettant l'expression de la grande diversité de morphologies de haies présentes en France.

L'Afac-Agroforesteries a mis en place une méthode de référencement unique et partagée au niveau national pour classer les différents types de haies à partir d'une entrée sylvicole basée sur deux grands types : le taillis et la futaie. Ce parti pris permet d'aborder chaque type

de haie avec un objectif de renouvellement par des techniques de gestion des ligneux : le recépage, le prélèvement, l'élagage, la régénération naturelle, ... Cette clé de répartition générique, harmonise et compare les données territoriales collectées auprès du réseau pour produire de la connaissance sur les haies à l'échelle nationale.

Ce référentiel donne une définition de la haie à la fois commune à l'échelle nationale tout en soulignant la pluralité des formes et des dénominations qu'elles peuvent prendre dans chaque territoire, grâce à l'exhaustivité de la collecte.

Cette étape de partage d'une caractérisation des types de haies unique pour tous les opérateurs de terrain travaillant sur la haie est essentielle pour le développement d'outils métiers nationaux. En effet, le Plan de gestion durable des haies (PGDH) a intégré la typologie nationale des haies dans sa nomenclature pour garantir une utilisation compatible à tous les territoires.

S'appuyant sur l'expertise et la connaissance de terrain des 34 structures locales décrivant avec précision l'ensemble des types de haies de leur territoire, ce référentiel dessine une nouvelle représentation des territoires bocagers français. Il caractérise les types de haies spécifiques d'une aire géographique qui sont révélateurs, par les essences présentes et leur morphologie, de contextes pédoclimatiques particuliers et de pratiques de gestion historiques ou récentes attachées à un territoire.

Des cartes de localisation par type de haie, produites dans ce référentiel, révèlent tant des formes et des pratiques communes entre les territoires que des disparités importantes. En voici deux exemples :

- Les haies de têtards sont communes à de nombreuses régions comme les Pays de la Loire, le Nord, l'Est, l'Auvergne, l'Occitanie et les Pyrénées. C'est cependant une forme qui a disparu dans les modalités de gestion actuelles en Bretagne et en Normandie.

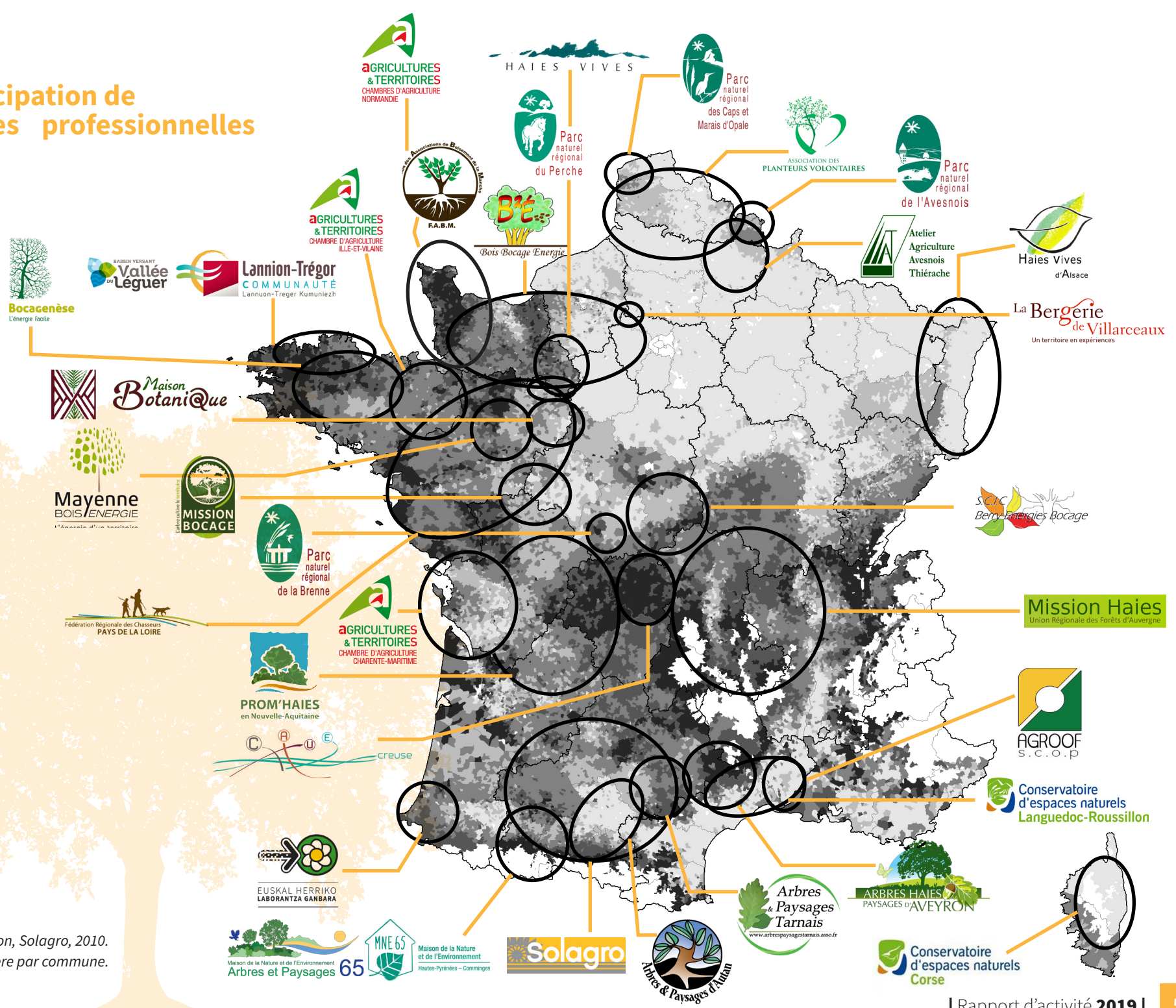
- Les haies de taillis simple sont fortement présentes dans le grand ouest bocager (en Pays de la Loire, en Bretagne, en Poitou-Charentes jusqu'en Centre Val de Loire). Mais elles sont peu présentes en Occitanie, en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les territoires du Nord-Est.

Ce travail de caractérisation des territoires bocagers français sera approfondi à partir de 2020 dans le cadre de plusieurs projets nationaux réalisés par et avec des partenaires de l'Afac-Agroforesteries, tels que l'IGN et Solagro.



Ci-contre :
Carte des aires d'action des organismes ayant contribué à ce référentiel

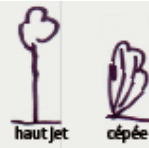
Avec la participation de 34 structures professionnelles de la haie :



© JRC-IES, European Commission, Solagro, 2010.
Densité bocagère par commune.

Typologie des haies en France

suivant les modalités de gestion pour un renouvellement des haies



Haie en devenir

1. haie résiduelle



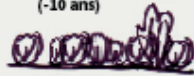
p.17

2. haie de colonisation



p.17

3. jeune haie plantée (-10 ans)



p.18

Taillis simple

4. cépées d'arbustes



p.22

5. cépées d'arbres



p.28

6. taillis fureté de hêtres



p.38

Taillis mixte

7. cépées d'arbres et d'arbustes taillés sur les trois faces



p.40

8. cépées d'arbres et d'arbustes



p.46

Futaie régulière

9. hauts jets du même âge



p.50

10. alignement d'arbres émondés



p.62

11. alignement de têtards



p.68



**Futaie
irrégulière**

12. hauts jets d'âges différents



p.76

13. hauts jets avec têtards



p.80

14. hauts jets avec arbres émondés



p.81

**Taillis
sous futaie**

15. hauts jets avec cépées d'arbustes taillés sur les trois faces



p.82

16. hauts jets avec cépées d'arbustes



p.86

17. hauts jets avec cépées d'arbres



p.92

18. hauts jets avec cépées d'arbres et d'arbustes



p.96

19. têtards avec cépées d'arbustes taillés sur les trois faces



p.100

20. têtards et cépées d'arbustes



p.102

21. têtards et cépées d'arbres



p.104

22. hauts jets avec têtards et cépées d'arbres et d'arbustes



p.106

23. hauts jets avec arbres émondés et cépées d'arbres et d'arbustes



p.106



Mise à jour du **Guide de préconisation de gestion durable des haies**

Depuis 2018, l'Afac-Agroforesteries travaille à la rédaction d'un Guide de préconisations de gestion durable des haies pour décrire les bons gestes techniques à adopter pour garantir une gestion durable des haies. Le guide explique « le pourquoi » et l'intérêt de chaque coupe et itinéraire de gestion pour assurer la reprise vigoureuse des arbres et de la haie. Mobilisant les ressources scientifiques sur la sylviculture, il donne à comprendre le fonctionnement physiologique des végétaux en réaction aux interventions humaines de tailles et de coupes.

Ce guide donne les grands principes de sylviculture adaptés aux différents types de haies, référencés dans la typologie nationale, permettant leur renouvellement. Construit en trois grandes parties, il détaille en profondeur :

- les différentes techniques de coupe garantissant la reprise végétale pour la cépée (recépage, balivage, furetage), le haut jet (taille de formation, élagage, émondage, abattage), le têtard (étêtage, taille de restauration, taille de formation)
- les itinéraires techniques à l'échelle d'une haie de type futaie et de type taillis, pour assurer sa régénération,
- les modalités de gestion préconisées pour assurer les fonctionnalités de la haie (biodiversité, eau, stockage de carbone, climat, production de bois d'œuvre et de bois énergie)

Le volet « gestion et biodiversité » intègre les résultats du projet de recherche « Bocage et Biodiversité » mené par l'INRA de Rennes, la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor et Lannion-Trégor Communauté et s'appuie

sur le mémoire de David Rolland, sur « l'évaluation de la biodiversité des paysages bocagers et validation d'outils de diagnostic ». L'objectif de ce chapitre est d'apporter de la connaissance sur le fonctionnement des écosystèmes de la haie et de prendre conscience de l'incidence de la modification de l'architecture végétale de la haie, habitée à tous les étages par de nombreux animaux, par les pratiques de gestion afin de les orienter favorablement à la biodiversité.

Considéré comme un outil pédagogique et de connaissance du monde des arbres et des arbustes de la haie, le guide est destiné aux agriculteurs et aux techniciens qui les accompagnent, pour améliorer leurs pratiques de gestion des haies et adapter l'usage des matériels d'entretien. Il accompagne le cahier des charges gestion du Label Haie et sert de support technique de préconisations de gestion standard pour le Plan de Gestion Durable des Haies.

Dès à présent la « fiche recépage », la « fiche balivage » ainsi qu'une partie du « volet biodiversité » sont disponibles en téléchargement sur notre site internet :

www.afac-agroforesteries.fr

Ci-contre :
Extrait du Guide de préconisations sur la gestion durable des haies.
Illustrations : Paule Poitreau

Plante hôte :

Dactyle pelotonné

Graminée pérenne, elle forme des grosses touffes denses et protectrices, maintenant des températures favorables qui servent de site d'hivernage pour plusieurs auxiliaires de cultures, comme les carabes ou les fourmis.

Auxiliaires de cultures :

a. Carabe (*Poecilus cupreus*)

Espèce très commune, consomme des pucerons, ravageurs du blé tendre d'hiver et la Mouche Grise des semis, ravageur du haricot. Sa présence est favorisée par la haie.

b. Carabe (*Anchomenus dorsalis*)
Consomme le Puceron d'Automne, ravageur du blé tendre d'hiver, des oeufs de limaces, ...

c. Carabe (*Trechus quadristriatus*)
Prédateur de la Grosse Altise du Colza dont il mange en moyenne six oeufs en 24 h.

d. Acarien prédateur

(*Typhlodromus pyri*)

Polyphage, il régule l'Acarien rouge, ravageur du maïs et des arbres fruitiers et le Trips de la vigne, ravageur de la vigne. Au stade adulte, il peut consommer une à deux proies par jour durant quatre à six semaines.

e. Carabe (*Poecilus kugelanni*)

f. Carabe (*Syntamus obscuroguttatus*)
Ces espèces bio-indicatrices permettent de définir la zone intermédiaire que constitue l'ourlet enherbé puisqu'elles peuvent se trouver en bordure de lisière forestière et en bordure de champ

14. Verdier d'Europe

17. Chardonneret élégant

Ces deux fringilles utilisent l'ourlet enherbé pour l'alimentation seulement. Le Chardonneret se perche sur des plantes de faible taille, non ligneuses, prend des poses acrobatiques et y extrait des graines avec son bec adapté.

6. Perdrix rouge

Pour cette espèce en particulier, la possibilité de nidification dépend de la largeur de l'ourlet enherbé. Celui-ci doit être supérieur à 1 mètre au moins. La domination des graminées, la présence de plantes épineuses basses de l'étage bas de la haie (fragon, ronce, rejets de prunellier, ...) et l'exposition ensoleillée de la banquette enherbée sont aussi des conditions déterminantes pour la reproduction de cette espèce.

Plante hôte :

Carotte sauvage

Les ombelles des carottes sauvages sont particulièrement appréciées par les diptères auxiliaires (**b. c.**) ainsi que par de nombreux hyménoptères parasitoïdes (**c.**). Elles leurs offrent du nectar de mai à octobre.

Auxiliaires de cultures :

a. Syrpe ceinturé

(*Epiplatys batteatus*)

Très répandu, c'est à l'état de larve qu'elle régule le puceron cendré du chou, le puceron vert du prunier, puceron d'automne, ravageur du blé tendre d'hiver, le puceron noir, ravageur de la féverole.

b. Mouche tachinaire

(*Cylindromyia bicolor*)

Les adultes sont floricoles et parasitent les larves de punaises, de papillons, de coléoptères, ...

c. Guêpe parasitoïde

(*Aphidius ervi*)

Elle est très efficace pour la lutte contre les espèces de pucerons de petite taille, en particulier le puceron des céréales et le puceron du pois, en pondant directement dans ses proies.

1. Lièvre d'Europe

2. Lapin de garenne

La végétation haute de l'ourlet enherbé remplit la fonction de gîte et d'abri pour le lièvre et le lapin de garenne. Présent toute l'année, elle les protège contre les mauvaises conditions climatiques et les prédateurs.

15. Campagnol roussâtre

16. Musaraigne couronnée

Les espèces sylvoicoles de petits rongeurs ou insectivores, ont une répartition linéaire le long des talus boisés et fréquentent peu les champs nus. Les terriers creusés par les micro-rongeurs sont aussi utilisés comme abri et corridors par les batraciens.

1. Chevreuil

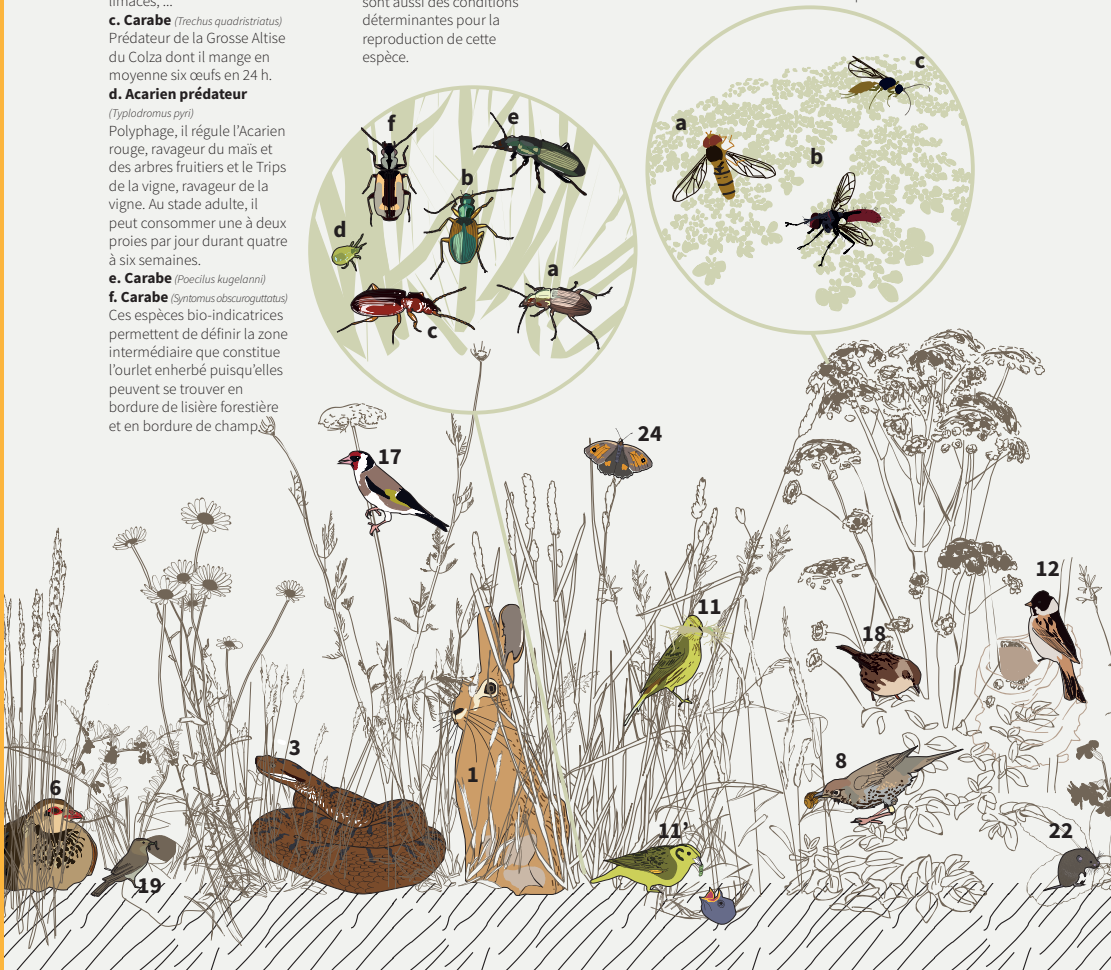
La microtopographie du talus produit un effet brise vent et sert de zone d'abri tout au long de l'année pour beaucoup d'espèces. Le chevreuil vient, fréquemment, se gîter au creux du talus.

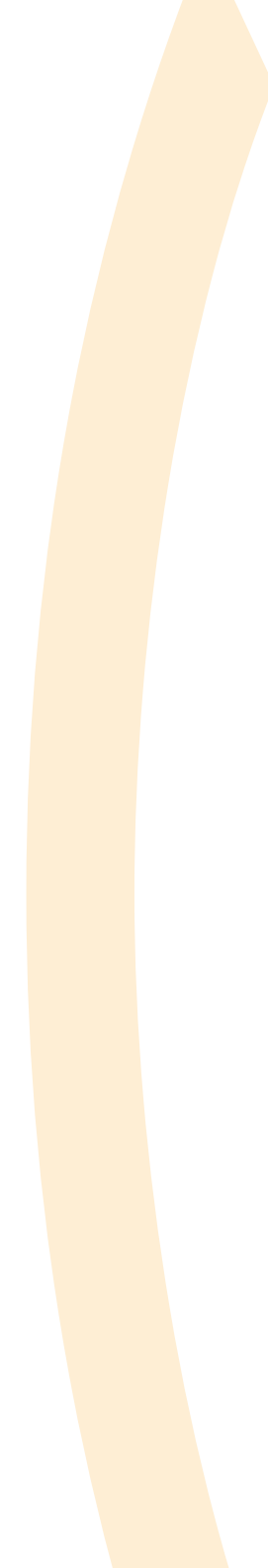
8. Lapin de garenne

L'existence du talus conditionne l'implantation du lapin de garenne. La terre saine et ressuyée du talus lui permet d'établir sa rabouillière (**8a.**), terrier de mise-à-bas et d'allaitement. La survie des portées de lapereaux est améliorée par la présence de ces talus.

2. Renard roux

Le renard roux creuse son terrier lui-même, mais il peut également réutiliser un terrier de blaireau ou de lapin de garenne. Il cohabite donc facilement avec ce dernier, qu'il consomme. Avant la mise à bas, le couple visite plusieurs terriers avant de choisir celui qui lui convient le mieux. Une fois le nid établi et les renardeaux nés, la mère reste en permanence avec ses petits tandis que le mâle se charge exclusivement de chercher de la nourriture. Dans un milieu riche, le renard vit en couple toute l'année.







V. Politiques publiques :
renforcer la place de l'arbre champêtre
dans les dispositifs nationaux

BCAE7 : une 4ème promotion d'agrés en 2019

La BCAE7¹ est une mesure inscrite dans la PAC 2015-2020 qui oblige l'agriculteur au maintien des particularités topographiques présentes sur son exploitation agricole : haies, bosquets et mares. Cependant, même si elle sous-tend une protection des haies, la BCAE7 a paradoxalement entraîné des arrachages anticipés. Peu connue ou mal comprise par de nombreux agriculteurs, elle donne une vision contraignante de la haie.

Les problèmes constatés sur le terrain de mauvaise application de la BCAE7 découlent d'une difficulté de compréhension du texte réglementaire et d'une mauvaise approche de la définition de la haie. En effet, cette dernière ne prend pas en compte la diversité des morphologies de haies présentes en

France, complexifiant inévitablement son interprétation par les nombreux acteurs concernés (agriculteurs, instructeurs téléPAC, agents de l'état (DDT) et de l'Agence de Services et de Paiement de la PAC (ASP), conseillers agroforestiers). La définition évince plusieurs types de linéaires de haies : les haies en régénération naturelle, l'alignement d'arbres, les talus nus ou encore les haies présentant des trouées. Des stratégies de contournement des obligations se sont engouffrées dans les failles de cette définition, avec par exemple des haies transformées en arbres d'alignement (donc non soumis à la BCAE7) en supprimant les arbustes entre les arbres de haut-jet.

Face à ces écueils, l'accompagnement de cette mesure par un réseau national de conseillers agroforestiers agrés apparaît essentiel pour assurer une bonne application sur le terrain. C'est dans cet objectif que l'Afac-Agroforesteries a mis en place dès 2016 un dispositif d'agrément reconnaissant les compétences nécessaires pour accompagner et conseiller un agriculteur dans son projet

de déplacement de haie. Depuis quatre ans, chaque année, un système de renouvellement de l'agrément et un appel à candidatures, permettent de maintenir à jour la liste des agrés BCAE7. Transmise au Ministère de l'agriculture et aux DDTM de France, cette liste permet aux agents des DDTM de mettre en lien l'agriculteur avec un technicien agréé pour bénéficier d'un conseil technique et environnemental pour déplacer sa haie.

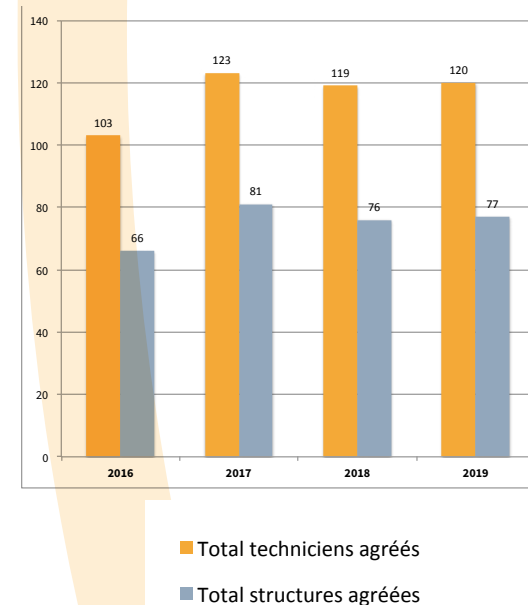
Cet accompagnement technique au plus près de l'agriculteur permet :

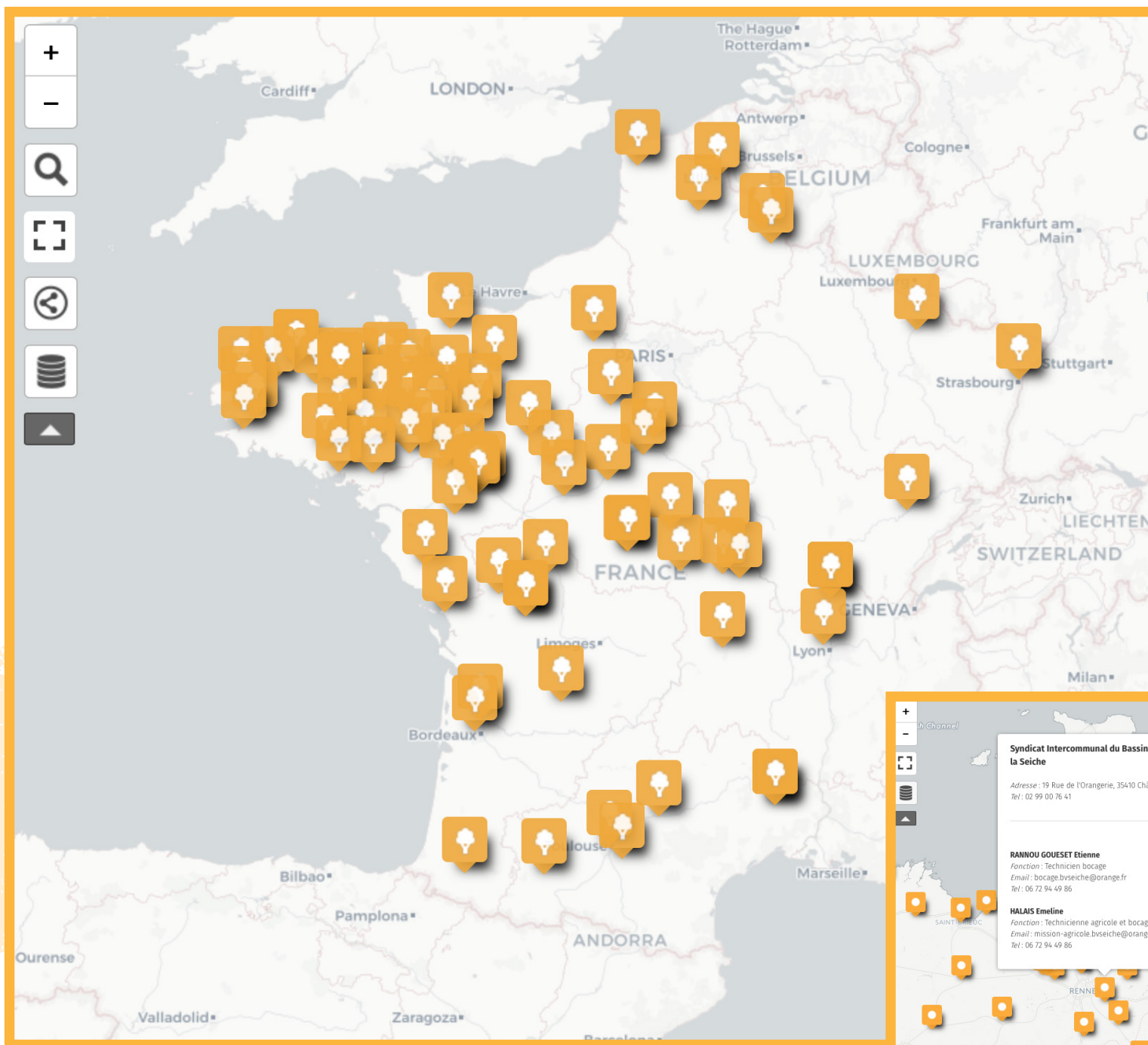
- de transformer une contrainte administrative en conseil technique pour les agriculteurs,
- de sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt de la haie et de les accompagner dans leur démarche en vue de conserver une performance environnementale de l'exploitation,
- de réorienter positivement l'interprétation de la BCAE7 de façon opérationnelle et concrète,
- et d'appuyer les DDT dans l'application de la BCAE7.

Le 4ème appel à candidatures, clôturé le 7 novembre 2018, a permis d'agréer et de

renouveler l'habilitation de 120 conseillers agroforestiers et techniciens bocage de 77 organismes, présents sur toutes les régions de France (hormis la région PACA et la région Corse). Ils sont agrés à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie dans le cadre de la BCAE7, par l'Afac-Agroforesteries.

Ci-dessous :
Evolution des agréments BCAE7 de 2016 à 2019





Ci-contre :
 Carte en ligne des structures et de leurs
 conseillers agroforestiers et techniciens
 bocage agréés BCAE7 – pour l'année 2019

120
 techniciens bocage
 - conseillers agroforestiers
 agréés

Ce réseau de conseillers agréés constitue un moyen d'**évaluer l'application de la mesure sur le terrain** et sur une multiplicité de territoires. L'Afac-Agroforesteries s'est saisie de cette opportunité pour lancer une enquête auprès de ce réseau d'agréés BCAE7 pour établir un bilan national d'application de la mesure sur les territoires pendant l'année 2018. Au total, 72 structures agréées, sur 77 structures agréées au total, ont répondu à l'enquête. Clôturée le 12 février 2019, les résultats quantifiés apportés par chaque structure permettent de tirer les conclusions suivantes :

>> Le conseil portant sur l'élément topographique « haie » est largement majoritaire par rapport aux autres éléments (mares et bosquets). La haie constitue donc le cœur de cette mesure et une préoccupation majeure pour les agriculteurs mais aussi pour d'autres types de publics soucieux du respect de la réglementation sur les haies, comme les propriétaires (13 contacts), les collectivités (8 contacts), les citoyens (6 contacts), les établissements publics (Syndicat des eaux / rivière / bassin versant) (5 contacts), les DDT (3 contacts), les chambre d'Agriculture

(1 contact) ou encore les entrepreneurs TP agricoles (1 contact).

>> Les conseillers désamorcent les déplacements de haies. En effet, sur 243 accompagnements BCAE7, seulement 148 dossiers BCAE7 ont abouti à un déplacement de haie avec une prescription pour un meilleur emplacement environnemental.

>> Dans certains cas, le conseiller agréé intervient après coup, une fois que l'agriculteur a arraché sa haie. L'enquête révèle un nombre de régularisations d'arrachage de haies (dossiers traités à posteriori de l'arrachage) relativement élevé : 52 dossiers traités en 2018. Ces dossiers de régularisation laissent présumer qu'une grande majorité des déplacements de haies ne sont, aujourd'hui encore, pas déclarés.

>> Dans 100% des cas, le conseil apporté engage un linéaire de haie replanté plus conséquent que le linéaire arraché. En effet, sur 47 km de haies arrachés, les agriculteurs se sont engagés à replanter 67 km de haies avec un meilleur emplacement environnemental.

>> Les structures agréées BCAE7 ont établi des liens avec 24 DDTM. Cependant, le rapprochement des cartes des agréés BCAE7 et des DDTM, met en évidence que

22 DDTM ne sont pas en lien avec les structures agréées BCAE7 de leur département. Cela est révélateur de la disparité d'application de la mesure par les DDT. Certaines DDT prennent la conditionnalité à cœur. Des synergies locales DDT-techniciens bocage agréés existent et fonctionnent. Certaines DDT envoient des courriers aux agriculteurs pour signaler des anomalies. D'autres n'appliquent aucun contrôle. Les services des DDT manquent de moyens et sont saturés.

>> Les réponses apportées par ces 72 structures réparties sur l'ensemble de la France révèlent une certaine disparité d'application selon les territoires. Il serait important de développer une démarche nationale, commune aux structures agréés, pour un positionnement efficace auprès des différents acteurs de la BCAE7.

Enfin, ce travail mené par les structures agréées ne sera pas efficace, s'il n'est pas accompagné d'une refonte profonde de la définition de la haie. Une redéfinition englobante et reconnaissant la diversité bocagère des territoires, est nécessaire pour que cette mesure soit bien mise en œuvre. La typologie nationale des haies peut servir de référentiel commun pour partager une lecture commune de la définition de la haie incluant en particulier l'alignement

d'arbres. Ce travail doit allier une animation et une concertation territoriale pour s'assurer de l'interprétation de la mesure, de sa clarification, et de sa compréhension lors de sa mise en œuvre, de l'instruction, et du contrôle.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL</p>
<p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION</p>	

¹ Les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE) conditionnent l'accès aux aides de la PAC. La n°7 érige des règles pour le maintien des éléments pérennes du paysage.

ZOOM SUR L'APPEL À CANDIDATURES 2019

4^{ème}

appel à candidatures

Lancé le 7 nov. 2018 et clôturé le 12 déc. 2018

120

techniciens agréés au total
dans 77 structures

106

Renouvellements d'agrément

pour 71 structures

20

Candidatures reçues

- 9 premières candidatures de structure avec 13 techniciens
- 9 candidatures de techniciens (structures déjà agréées)
- 2 candidatures de structures (techniciens déjà agréés mais changement de statut de structure (fusion de structures))

Critères d'évaluation

Critère d'évaluation pour la structure :

- engagement dans le développement d'une stratégie bocagère de son territoire
- Intégration de la BCAE7 dans cette stratégie

Critères d'évaluation du technicien bocage :

- expérience en technique en plantation
- approche du bocage à l'échelle de l'exploitation
- connaissances sur la réglementation
- expérience en matière de conseils aux planteurs et gestionnaires de haies

Commissions de sélection

1^{ère} commission évaluation (multi-régions) – le 29 janvier 2019

2^{ème} commission d'évaluation (région Bretagne) – le 4 février 2019

Auxquelles 12 membres du jury ont participé

Bilan des agréés 2019

Le 7 novembre 2018, le 4^{ème} appel à candidatures, a permis d'agréer et de renouveler l'habilitation de 120 conseillers agroforestiers et techniciens bocage de 77 organismes, présents sur toutes les régions de France (hormis la région PACA et la région Corse). Ils sont agréés à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie dans le cadre de la BCAE7, par l'Afac-Agroforesteries.

Pour une future PAC qui favorise le maintien, la gestion durable et le **développement des systèmes agroforestiers**

La future programmation de la Politique agricole commune qui rentrera en application en 2023 devra afficher un message clair et ambitieux en faveur de l'agroforesterie, en cohérence avec les enjeux actuels des politiques publiques. Elle devra apporter un cadre sécurisant et pérenne pour les agriculteurs, les incitant à maintenir et gérer leurs systèmes agroforestiers dans la durée et à les développer.

Pour défendre ces enjeux, l'Afac-Agroforesteries a élaboré une note de propositions avec des ambitions fortes pour la prise en compte des haies dans la nouvelle PAC. Ce travail a ensuite été présenté en direction des ministères de l'agriculture et de l'alimentation,

de la transition écologique et solidaire et de diverses institutions et réseaux. Ainsi, une collaboration resserrée s'est engagée avec les Parcs naturels régionaux pour formuler des propositions convergentes et peser ensemble dans cette concertation. En tant que membre de la Plateforme Pour une autre PAC, l'Afac-Agroforesteries a également participé en 2019 au groupe de travail sur les Paiements pour services environnementaux et à diverses rencontres de la plateforme.

Une enquête sur la réglementation coordonnée par Fabien Liagre (Agrooof) en 2019 dans le cadre de RÉUNIR-AF a permis d'établir un diagnostif de la prise en compte de l'arbre dans la programmation actuelle et de faire émerger des solutions d'amélioration. L'enquête a fait ressortir que dans la programmation actuelle de la PAC, la prise en compte des systèmes agroforestiers



reste inégale et souvent complexe. L'arbre est d'abord perçu comme un élément potentiellement bloquant qui évoque la contrainte plutôt qu'une opportunité pour les agriculteurs. Les résultats de cette enquête ont ensuite été mis en regard d'autres propositions

techniques, dont la note de proposition « La haie dans la nouvelle PAC » produite par l'Afac-Agroforesteries et les propositions des Parcs naturels régionaux pour la PAC post-2020.

Dans le cadre du projet REUNIR-AF, l'Afac-Agroforesteries a participé à l'élaboration de propositions pour une meilleure intégration des systèmes agroforestiers dans la prochaine programmation de la Politique Agricole Commune.

Ce travail exploratoire a permis d'élaborer différentes pistes qui ont été construites de façon à s'intégrer dans la nouvelle architecture de la prochaine programmation de la PAC. Il s'agit à ce stade de propositions techniques qui ont été synthétisées dans un document de 10 pages (en cours de validation formelle au sein de Réunir-AF, ce document sera également traduit en anglais et porté à connaissance de l'EURAF).

Les pistes explorées reprennent l'architecture de la programmation actuelle en deux piliers, telle qu'elle sera conservée, et les dispositifs principaux les composant.

• **Le 1er pilier serait orienté vers le maintien et la gestion durable des systèmes agroforestiers** : avec une admissibilité totale des systèmes agroforestiers, en continuant à conditionner les aides du premier pilier au

maintien des systèmes agroforestiers (en assurant une meilleure définition, interprétation et application des éléments arborés dans la BCAA 9) et en récompensant les pratiques de gestion durable des systèmes agroforestiers grâce au dispositif d'EcoScheme. (Compte-tenu de sa complexité, le cas particulier des surfaces en sylvopastoralisme fait l'objet de travaux et réflexions à part).

• **Le 2ème pilier serait orienté vers l'évolution** : en soutenant par l'investissement les exploitations qui souhaitent développer leurs systèmes agroforestiers (plantation) et être accompagnée dans le changement de pratiques vers une gestion plus durable des systèmes agroforestiers.

Ainsi, la PAC, prise dans sa globalité, permettra d'accompagner la croissance et la vie des systèmes agroforestiers depuis leur plantation jusqu'à leur gestion pérenne.

Ces travaux préparatoires sont amenés à s'intensifier en 2020, année qui marquera l'entrée dans le cœur des négociations sur la future PAC avec l'ambition pour la France d'avoir élaboré son PSN (Plan stratégique na-

tional) pour la fin de l'année. A cet effet, l'Afac-Agroforesteries rendra officiellement publiques ses propositions pour l'arbre et la haie dans la future PAC, sous la forme d'un document qui sera diffusé en direction de son réseau et des principales institutions de l'agriculture et de l'environnement

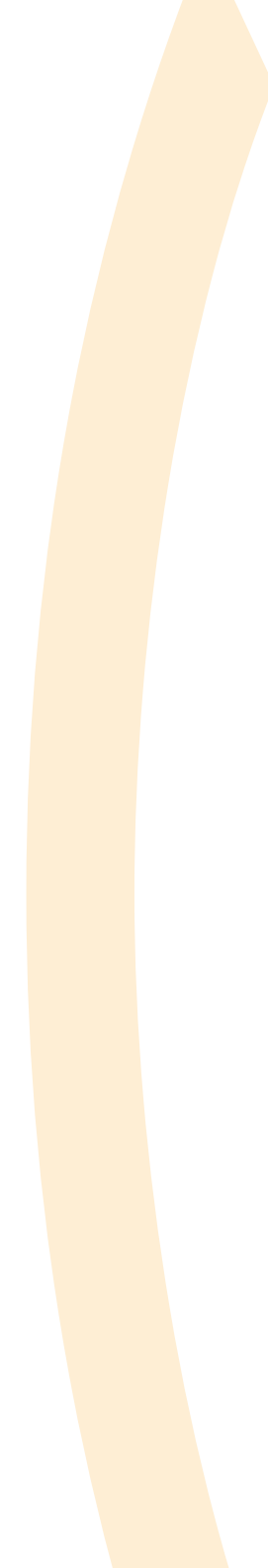


Piloté par Chambres d'agriculture France et copiloté par l'Afac-Agroforesteries, et avec l'appui de 23 référents régionaux, le projet REUNIR-AF ambitionne d'améliorer la prise en compte des différentes formes d'agroforesterie dans les politiques agricoles et d'aménagement, et d'accompagner le déploiement et l'appropriation de ces politiques par les agriculteurs ainsi que par les opérateurs et conseillers de terrain. Il est structuré autour de deux axes :

- Favoriser l'intégration des systèmes agroforestiers dans les politiques agricoles et environnementales, par l'accompagnement, le suivi et l'analyse de la mise en œuvre de ces politiques.
- Favoriser la reconnaissance de l'agroforesterie au niveau national et en région par la création et l'animation du concours général agricole - pratiques agroécologiques - agroforesterie.

Il est soutenu par le Réseau rural national à l'aide de crédits du FEADER, du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du Commissariat général à l'égalité des territoires.





VI. Recherche, développement, enseignement : garantir l'avenir de l'arbre



Projet de recherche et de développement **RESP'HAIES**

Le projet de recherche et développement **RESP'HAIES (RESilience et PERformances des exploitations agricoles liées aux HAIES)** a démarré en janvier 2019 et porte spécifiquement sur la thématique des haies. D'une durée de trois ans, le projet **RESP'HAIES** bénéficie du soutien du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (contribution du **CASDAR¹**). L'équipe du projet **RESP'HAIES** est composée de dix organismes partenaires issus de la recherche, du développement et de l'enseignement agricole. **L'Afac-Agroforesteries en est chef de file.**

OBJECTIFS DE RESP'HAIES

Afin de favoriser l'intégration des haies dans les systèmes de production pour leur durabilité, **RESP'HAIES** vise à produire des outils et des connaissances pour équiper les professionnels qui agissent, conseillent et forment les agriculteurs et les futurs agriculteurs, ainsi que les gestionnaires territoriaux sur la thématique de la haie. Dans cette optique, le projet **RESP'HAIES** a pour objectifs opérationnels :

- de caractériser les haies en tant que ressources territoriales en élaborant un référentiel national de productivité et de cubage des haies et en étudiant les déterminants sociotechniques de l'évolution de la ressource,
- d'évaluer les dynamiques des services écosystémiques des haies et leurs effets sur les performances technico-économiques des exploitations agricoles,
- de fournir des arguments techniques aux conseillers et aux formateurs pour aider les agriculteurs dans leurs décisions,



- d'élaborer des outils pour favoriser l'engagement des agriculteurs et des gestionnaires locaux dans une gestion multifonctionnelle des haies.
- de développer le travail en réseau afin de mutualiser des démarches techniques et pédagogiques pour favoriser les innovations.

A moyen terme, **RESP'HAIES** ambitionne de **faire de la haie un atelier essentiel** à prendre en compte pour la conception et la conduite de systèmes de production diversifiés, économiquement performants, basés sur les principes de l'agroécologie et faisant face aux changements climatiques.

FOCUS SUR LA CO-CONSTRUCTION DES CONNAISSANCES ENTRE DISCIPLINES DANS LE PROJET RESP'HAIES

Une attention particulière a été portée dans le projet RESP'HAIES à la co-construction des savoirs entre disciplines et à l'accompagnement des recherches participatives. Dans ce cadre, l'association Sciences Citoyennes et l'Afac-Agroforesteries ont organisé la première rencontre du Comité Inter-métiers du projet RESP'HAIES, les 16 et 17 septembre 2019 à l'Université de Caen. La rencontre a été organisée sous la forme d'un atelier-scénario – une méthode d'animation et de co-construction – afin de réunir une communauté d'acteurs de la haie plus large que le consortium RESP'HAIES pour :

I. Échanger sur les différents positionnements et visions globales du futur de la haie en France, et ainsi définir un objectif de long-terme commun et les pistes d'actions à mettre en œuvre dès aujourd'hui ;

II. Identifier plus largement toutes les questions complémentaires

qu'il faudrait instruire pour répondre aux besoins de connaissance qui ne pourront pas être traités dans RESP'HAIES. Pour permettre de clarifier les limites du projet et de penser son articulation avec d'autres projets de recherche et développement en cours ou à venir ;

III. Échanger sur les objectifs, les orientations, la méthodologie des actions du projet RESP'HAIES, afin de s'assurer que ces travaux correspondent bien à des besoins exprimés par les destinataires finaux du projet. Dans la mesure du possible, il sera possible d'ajuster certaines méthodologies d'action ou la nature des productions finales pour mieux tenir compte de ces attentes.

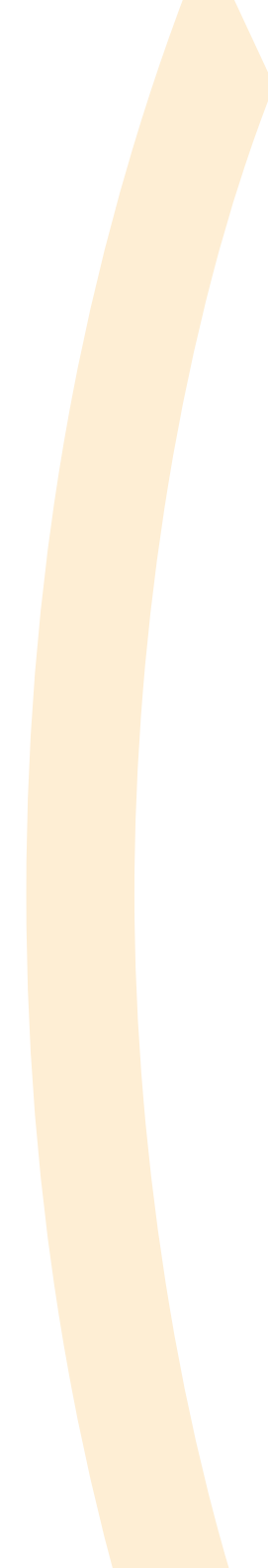


¹ Outre la contribution du CASDAR du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le projet RESP'HAIES bénéficie du soutien de la Fondation Bjorg Bonnetterre et Citoyens pour les actions portées par Agroof, Solagro, l'Afac-Agroforesteries et la SCIC Bois Bocage Energie.

Qui sont les partenaires du projet RESP'HAIES ?

Le projet RESP'HAIES rassemble un consortium de onze organismes partenaires parmi lesquels des partenaires de l'**enseignement agricole** (CEZ-Bergerie nationale, EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres), de la **recherche** (Université de Caen Normandie : laboratoire GEOPHEN LETG et Maison de la recherche en Sciences Humaines - CERReV, centre INRA Bretagne Normandie - UMR BAGAP), des structures du **développement agricole** et de l'**agroforesterie** (Solagro, Agroof, SCIC Bois Bocage Energie, Chambre régionale d'agriculture Normandie) et l'association Sciences citoyennes.





En résumé...



JANVIER

**SÉMINAIRE DE LANCEMENT
DU PROJET
RESP'HAIES**

À l'Université de Caen



FÉVRIER

**REMISE DES PRIX
DU CONCOURS EXPÉRIMENTAL
DES PRATIQUES D'AGROFORESTERIE**

Au Salon International de l'Agriculture

**RENCONTRE AVEC LE CABINET
DE DIDIER GUILLAUME,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**



MARS

**ANIMATION DE PLANTATION
À LA GACILLY**

*Sur les terres agricoles du Pôle
Cosmétique Végétale© d'Yves Rocher*



MAI

**2^{ÈME} VISITE AU PIED DES HAIES
ET SIGNATURE DE LA
COOPÉRATION INTERLEADER
POUR LE LABEL HAIE**

Chez Sylvain Allard, en Normandie

**PARTICIPATION AU CONGRÈS
MONDIAL D'AGROFORESTERIE**

AVRIL

RECRUTEMENT D'UNE QUATRIÈME SALARIÉE

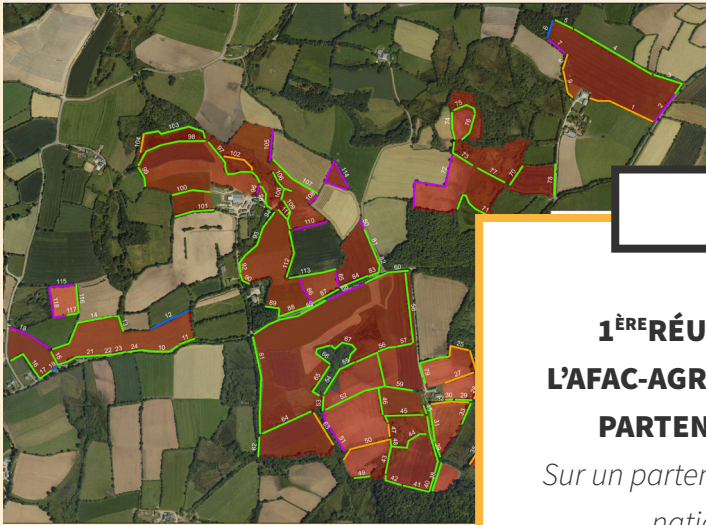
*Fanny Berlingen, en charge de la communication
et des projets Plantons et Concours*

**SÉMINAIRE DE LANCEMENT
DE LA 2^{ÈME} PHASE DE RÉUNIR-AF**

JUIN

**RÉUNION DE TRAVAIL SUR LES
PISTES DE COLLABORATION
ENTRE LES RÉSEAUX CAUE
ET AFAC-AGROFORESTERIES**





JUILLET

1^{ÈRE} RÉUNION ENTRE L'IGN, L'AFAC-AGROFORESTERIES ET LES PARTENAIRES FINANCIERS

*Sur un partenariat autour des données
nationales sur la haie*

5^{ÈME} COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE



SEPTEMBRE

SAUVONS ET DÉMULTIPLIONS LES HAIES ET LE BOCAGE

*Journée d'échanges Afac-Agroforesteries et Parcs
naturels régionaux - Renforcer les coopérations*

AOÛT

L'AGROFORESTERIE INTÈGRE LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

*Arrêté du 29 août 2019 portant appro-
bation du règlement du 129e concours
général agricole*



OCTOBRE

**LANCEMENT OFFICIEL
DU LABEL HAIE**

*Au Ministère de la Transition Écologique et
Solidaire*

**RESSOURCES EN EAU,
RESSOURCES BOCAGÈRES**

*Publication du n°30 de la revue Sciences
Eaux Territoires, suite aux 6^{èmes} Rencontres
nationales arbres et haies champêtres*



DÉCEMBRE

**L'ASSOCIATION PROM'HAIES
EN NOUVELLE-AQUITAINE PLANTE
SON DEUX-MILLIONIÈME ARBRE**

Au lycée agricole de Melle



NOVEMBRE

**RECRUTEMENT DE LA 5^{ÈME}
SALARIÉE DE L'ÉQUIPE**

*Catherine Moret, en charge de la gestion
administrative et financière
et des projets carbone, biomasse et PGDH*

**VALIDATION DU CADRE-TYPE
DU PLAN DE GESTION DURABLE
DES HAIES**

**VISITE D'EMMANUELLE WARGON
À L'OCCASION DU 1^{ER} AUDIT
DE CERTIFICATION DU LABEL HAIE**
Sur la ferme de Aurélien Sabin, Mayenne



Les temps forts

Les chiffres clés

5

nouveaux
partenaires



21

membres du conseil
d'administration



692.067

arbres plantés
*dans le cadre du programme
Plantons en France*



30 interventions

projets engagés

12



244



adhérents



1.341.709€

budget (charges annuelles)

déplacements
en région



46



525

heures de
représentation du
réseau



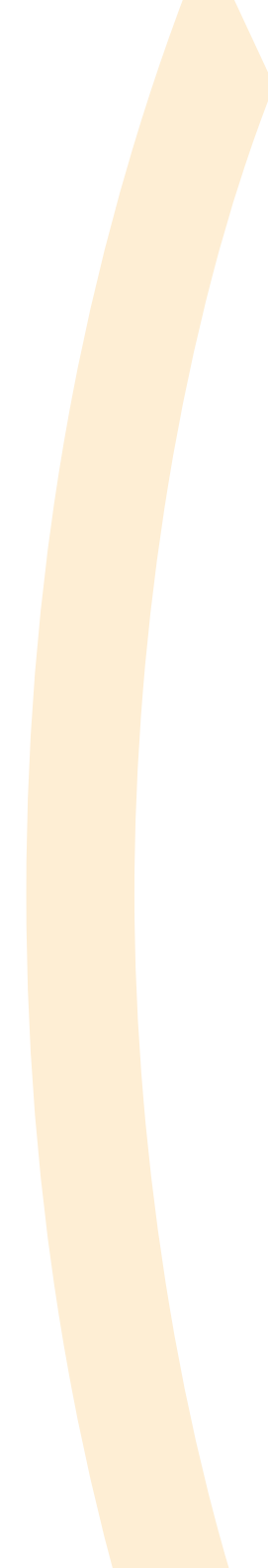
5

salarié·es

321

litres de café (environ)





Ce rapport a été coordonné et rédigé par l'équipe salariée de l'Afac-Agroforesteries, avec le soutien et les relectures précieuses du conseil d'administration.

Crédits photos : Afac-Agroforesteries

Et : Afahc Occitanie (p.8)

Christophe Sotteau (p.17)

Cyril Fussien (p.21, 68)

Éric Cirou (p.23, 26 gauche)

PNR des caps et marais d'Opale (p.26 droite)

LPO Poitou-Charentes (p.27)

Préfecture de la Mayenne (p.34)

Lannion-Trégor Communauté (p.52)

Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (p.52)

Solagro (p.52, 53)

SCIC Bois Bocage Énergie (p.52)

CAUE de la Creuse (p.52)

PNR de la Brenne (P.52)

SCIC Mayenne Bois Énergie (p.53)

Haies Vives d'Alsace (p.53)

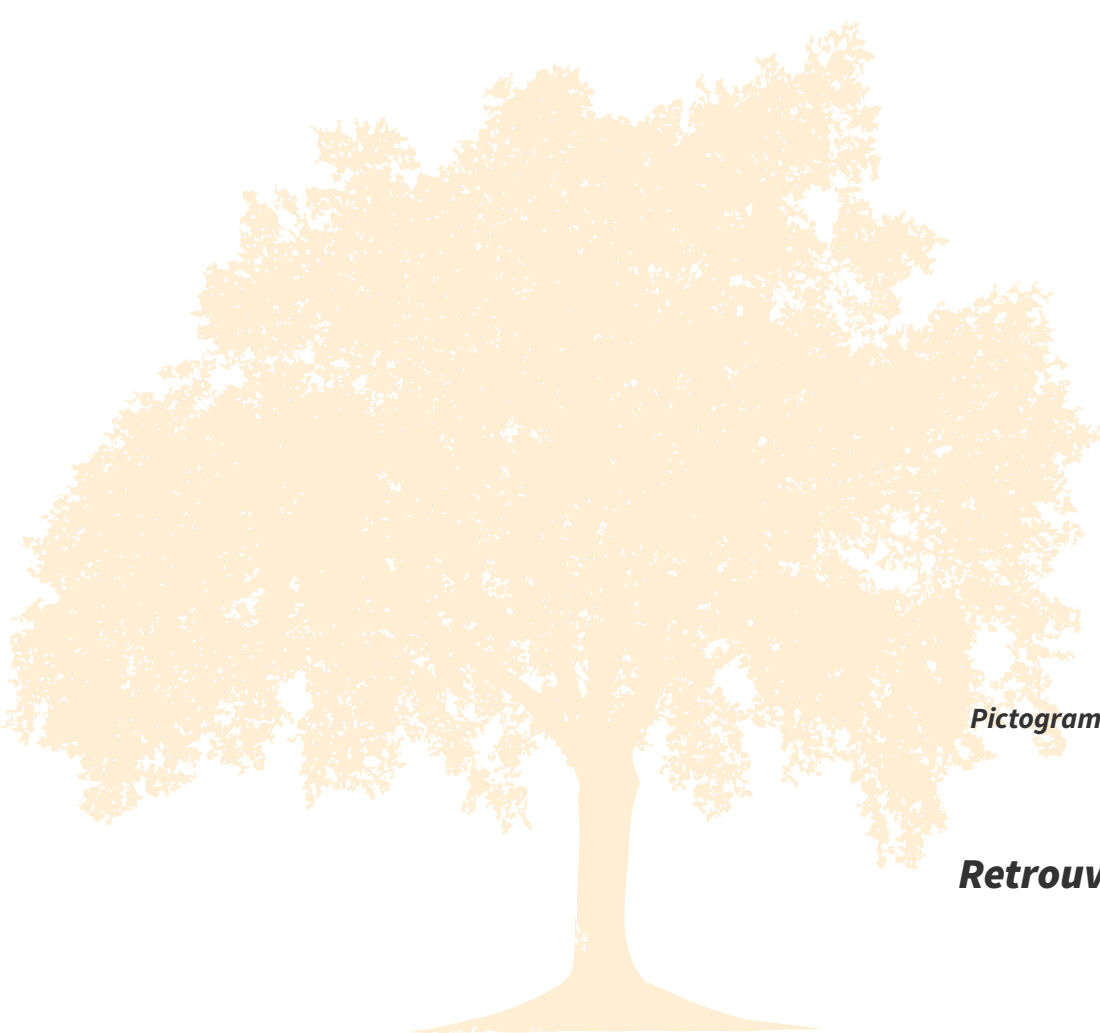
Cabinet d'Emmanuelle Wargon (p.70)

Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine (p.70)

à qui nous adressons tous nos remerciements

Pictogrammes p.74-75 : Andrew Cameron, Lance Hancock, Adrien Coquet, Ben Davis, Gregor Cresnar, Brand Mania, Nithinan Tatah, Symbolon, (The Noun Project)

Retrouvez toutes nos actualités sur www.afac-agroforesteries.fr





**Association française arbres
champêtres et agroforesteries**

38 rue Saint Sabin, 75 011 Paris
contact@afac-agroforesteries.fr

www.afac-agroforesteries.fr

SIRET : 508 047 396 00033